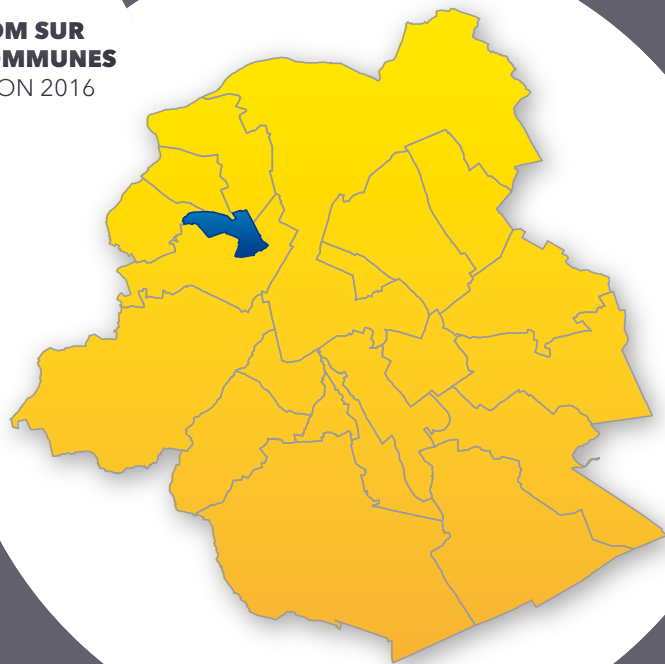




**ZOOM SUR
LES COMMUNES**
ÉDITION 2016



zoom sur

KOEKELBERG



OBSERVATOIRE DE
LA SANTÉ ET DU SOCIAL
DE BRUXELLES



OBSERVATORIUM
VOOR GEZONDHEID EN
WELZIJN BRUSSEL



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE



INSTITUT DE RECHERCHES
INTERDISCIPLINAIRES SUR BRUXELLES
UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES



UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES

Réalisation

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Institut de recherches interdisciplinaires sur Bruxelles, Université
Saint-Louis - Bruxelles (direction : Benjamin WAYENS)

Traduction

Brussels Translation

Mise en page

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie DA COSTA MAYA

Pour plus d'informations

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Roger KALENGA-MPALA
Perspective
Rue de Namur, 59 – 1000 Bruxelles
ibsa@perspective.brussels – www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Marion ENGLERT et Sarah LUYTEN
Commission communautaire commune
183 avenue Louise – 1050 Bruxelles
observat@ccc.irisnet.be – www.observatbru.be

Dépôt légal

D/2016/9334/15
D/2016/6374/263

Reproduction autorisée moyennant mention de la source :

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
(Commission communautaire commune), 2016,
Zoom sur les communes : Koekelberg.

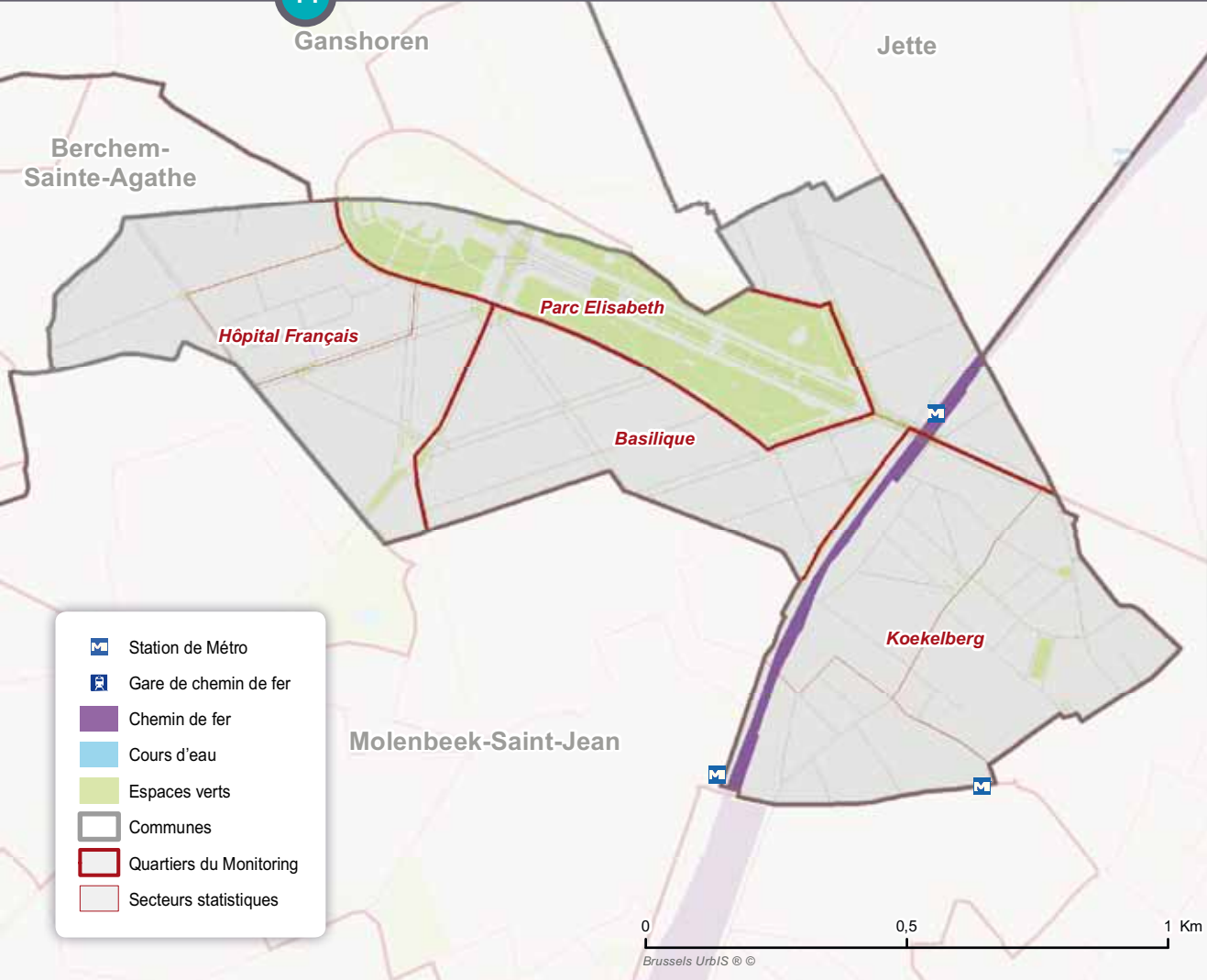
Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

| | |
|--|-----------|
| 1. KOEKELBERG ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS | 4 |
| 2. POPULATION | 9 |
| 2.1. Évolution et mouvement de la population | 9 |
| 2.2. Structure par âge et sexe | 10 |
| 2.3. Nationalités | 12 |
| 2.4. Ménages | 13 |
| 3. PETITE ENFANCE | 14 |
| 3.1. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans | 14 |
| 3.2. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité | 14 |
| 4. ENSEIGNEMENT | 16 |
| 4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans | 16 |
| 4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement | 17 |
| 4.3. Retard scolaire | 18 |
| 5. MARCHÉ DU TRAVAIL | 19 |
| 5.1. Position socioéconomique de la population | 19 |
| 5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage | 20 |
| 5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés | 21 |
| 5.4. Travailleurs à temps partiel | 21 |
| 6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE | 22 |
| 6.1. Emploi intérieur | 22 |
| 6.2. Entreprises | 23 |
| 6.3. Évolution 2006-2013 | 24 |

| | |
|--|-----------|
| 7. REVENUS | 25 |
| 7.1. Revenus fiscaux | 25 |
| 7.2. Personnes vivant avec une allocation | 28 |
| 7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) | 29 |
| 8. FINANCES COMMUNALES | 30 |
| 8.1. Indicateurs clés sur les finances communales | 30 |
| 8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires | 30 |
| 8.3. Investissements | 32 |
| 9. LOGEMENT | 33 |
| 9.1. Caractéristiques du parc de logements | 33 |
| 9.2. Parc de logements sociaux | 35 |
| 9.3. Loyers et prix de ventes immobilières | 35 |
| 10. SANTÉ | 36 |
| 10.1. Santé des nouveau-nés | 36 |
| 10.2. État de santé général | 38 |
| GLOSSAIRE | 41 |
| ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS | 45 |
| POUR EN SAVOIR PLUS | 46 |

1. KOEKELBERG ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS¹

1-1 Carte de repérage de Koekelberg



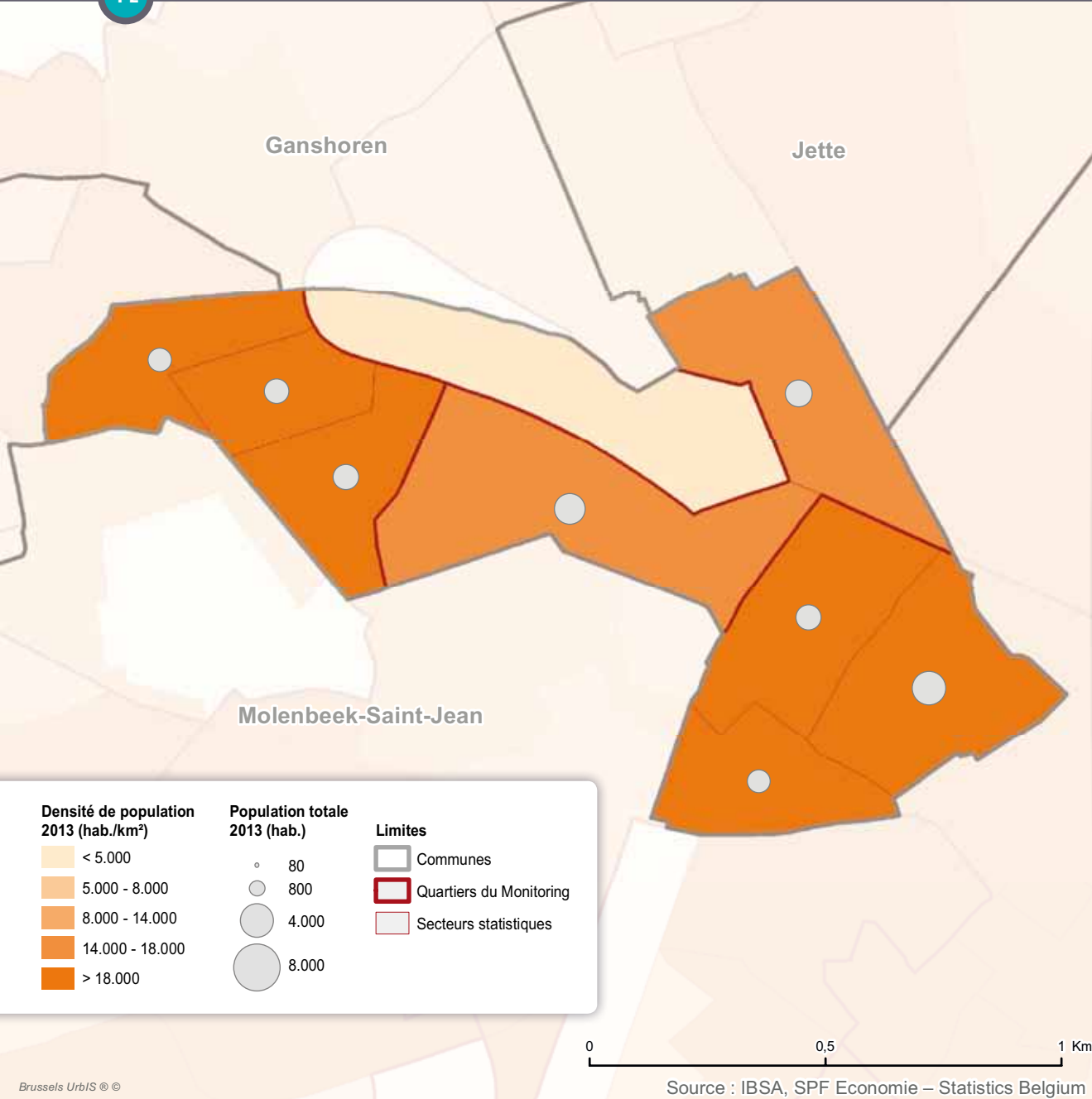
PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Koekelberg (1,2 km², 0,7 % du territoire régional) est une commune de petite taille située au nord-ouest de la Région bruxelloise. Elle est bordée au nord par Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren et Jette, et au sud et à l'est par Molenbeek-Saint-Jean.

La **carte de repérage** 1-1 permet de visualiser les découpages statistiques, à savoir les **secteurs statistiques**² et les **quartiers** du Monitoring des Quartiers. La commune compte trois quartiers habités : Koekelberg, Hôpital Français (à cheval sur Koekelberg, Berchem-Sainte-Agathe et Molenbeek-Saint-Jean) et Basilique (à cheval sur Koekelberg, Ganshoren et Jette). Le quatrième quartier, inhabité, est le parc Elisabeth, qui constitue le poumon vert de la commune (à cheval sur Koekelberg et Ganshoren).

1 Une bibliographie sélective est reprise en fin de document page 46.

2 Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

1-2 Densité de population par secteur statistique, Koekelberg, 1^{er} janvier 2013

Koekelberg est l'une des communes bruxelloises les plus densément peuplées, avec 18 359 habitants/km². La **densité de population** est élevée dans tous les secteurs statistiques de la commune 1-2.

Sur le plan **paysager et urbanistique**, la commune de Koekelberg peut être divisée en deux entités : l'est (plus populaire) et l'ouest (plus aisé). La ligne de chemin de fer (reliant la gare du Nord et du Midi) forme une séparation entre ces deux parties.

L'est de Koekelberg

Cette partie de la commune située à l'est du chemin de fer et de la ligne de métro reliant Osseghem à la Place Simonis se compose du **quartier** dénommé Koekelberg. Il est habité par une population disposant en moyenne de faibles revenus. Ce quartier se situe dans la **première couronne** de la Région, et s'est urbanisé en grande partie avant la Seconde Guerre mondiale. Il formait à l'époque une banlieue industrielle composée de maisons ouvrières, de petits immeubles de rapport et de maisons de maître. On y retrouve encore çà et là quelques bâtiments industriels. Le tissu urbain forme une continuité avec le quartier populaire Molenbeek Historique et fait également partie de la zone du canal.

Ces dernières années, les investissements publics et semi-publics ont surtout porté sur cette partie plus ancienne de la commune. Dès 1996, plusieurs anciens sites industriels ont été convertis en logements ; un exemple notable est celui de la reconversion de l'ancienne brasserie De Boeck en une centaine de logements (CITYDEV). Dans le cadre de deux contrats de quartier (associant commune et Région), dont un est encore en cours, des investissements ont été consentis en faveur de l'espace public (avec notamment le réaménagement de certaines places), une vingtaine de nouveaux logements ont été construits et un nouvel espace vert public, avec des infrastructures sportives et une aire de jeux (parc et centre sportif Victoria), a été réalisé. Le contrat de quartier en cours porte en grande partie sur des projets socio-économiques

et de développement des infrastructures publiques, en particulier pour l'accueil de l'enfance.

Dans un avenir proche, la reconversion du site de la « Hogeschool-Universiteit Brussel » (HUB) en campus scolaire néerlandophone est à l'agenda. Par ailleurs, la finalisation du réaménagement du pôle multimodal est prévue, avec notamment la nouvelle ligne de tram qui reliera Simonis et l'UZ Jette. La station constituera également un point d'arrêt important du RER dans la Région.

L'ouest de Koekelberg

Outre le parc Elisabeth, l'ouest de la commune et la périphérie sud entourant la Basilique est constituée par les **quartiers** mixtes Hôpital Français et Basilique. Cette partie de la commune, située en **deuxième couronne** de la Région, s'est urbanisée de façon progressive essentiellement au cours de la seconde moitié du 20^e siècle. Le quartier résidentiel Basilique compte de nombreuses habitations bel-étage, des petits immeubles à appartements et, principalement autour du parc, des maisons de maître plus anciennes. Le musée du chocolat a récemment ouvert rue De Neck, dans l'ancienne chocolaterie et biscuiterie Victoria (appartenant aujourd'hui en partie à Godiva), en rappel au passé industriel de la commune. Dans le quartier Hôpital Français, on retrouve un parc immobilier très divers, avec des immeubles à appartements de toutes tailles, occupés notamment par la classe moyenne, et des maisons de rangée le long de rues souvent arborées.

Sur le plan de la rénovation urbaine, cette partie de la commune a relativement peu évolué ces dernières années, et la rénovation des logements existants a surtout été le fait d'investissements de particuliers. Quelques projets immobiliers, généralement de petite envergure (moins de 10 logements), ont été réalisés par des promoteurs privés. Notons toutefois que dans l'Avenue du Château, un complexe plus important se composant de quelque 95 appartements a été récemment construit.

Caractéristiques du bâti en général et logement social

Koekelberg se situe à cheval sur la **première couronne** (à l'est de la commune) et la **deuxième couronne** urbaine (à l'ouest). Le parc immobilier est donc plus ancien à l'est qu'à l'ouest. À l'échelle communale, plus de la moitié des logements de Koekelberg ont été construits entre 1920 et 1970.

La part des logements sociaux à Koekelberg (6 pour 100 ménages) est légèrement inférieure à la moyenne régionale. La plupart des logements sociaux de la commune sont concentrés dans le sud-est de la commune.

LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

Profil démographique

L'accroissement de la population de Koekelberg reflète son urbanisation en deux phases. L'urbanisation de l'est de la commune a débuté en 1850 et s'est accélérée à partir de 1890, parallèlement à l'industrialisation de Molenbeek. À partir du début du 20^e siècle, la population de la commune s'est accrue de façon progressive, pour atteindre un pic de 17 500 habitants vers 1970. Le **nombre d'habitants** a ensuite diminué pour repartir à la hausse à partir de la fin des années 1990. Au 1^{er} janvier 2015, la commune de Koekelberg compte 21 525 habitants, soit 1,8 % de l'ensemble de la population régionale. Koekelberg compte parmi les communes bruxelloises ayant connu l'accroissement démographique le plus marqué entre 2005 et 2015 (+21,5 %), après Anderlecht, la Ville de Bruxelles et Molenbeek-Saint-Jean.

Jusque dans les années 1990, la population de Koekelberg comptait encore parmi les plus âgées la Région bruxelloise. Depuis lors, un **rajeunissement** important de la structure d'âge de la population est observé (à l'instar des communes voisines de l'ouest de la Région). En 2015, Koekelberg est l'une des communes les plus jeunes de la Région : plus d'un habitant sur quatre a moins de 18 ans et seul un habitant sur huit est âgé de 65 ans ou plus.

La part des **ménages** composés de minimum trois personnes a augmenté de façon importante entre 2005 et 2015, à l'inverse des ménages de deux et surtout d'une seule personne. En 2015, la taille moyenne des ménages à Koekelberg (2,4) est l'une des plus élevées de la Région. En comparaison avec l'échelle régionale, les couples avec enfants sont surreprésentés à Koekelberg, à l'inverse des isolés. Les ménages avec enfants habitent surtout à l'est de la commune.

Les personnes de **nationalité étrangère** représentent 29 % de la population (une proportion inférieure à celle de la Région). Parmi les habitants de nationalité étrangère, les ressortissants des nouveaux États membres de l'Union européenne, d'Afrique du Nord et – dans une moindre mesure – d'Afrique Subsaharienne sont surreprésentés en comparaison avec la Région bruxelloise, à l'inverse des ressortissants de l'UE-15. Le nombre de Roumains et, dans une moindre mesure, le nombre de Polonais, ont augmenté de façon très importante entre 2005 et 2015 dans la commune. En 2015, les Roumains suivis par les Marocains sont les personnes de nationalité étrangère les plus représentées dans la commune.

Profil socio-économique

Située entre la **première** et la **deuxième couronne** à l'ouest de la Région, la commune se caractérise par une population au profil socio-économique diversifié. Koekelberg abrite à la fois des ménages issus de la classe populaire et de la classe moyenne. À l'échelle communale, le **revenu** moyen est légèrement inférieur à celui de la Région. Les revenus sont nettement plus bas dans la partie est de la commune (qui fait partie du **croissant pauvre** de la Région) qu'à l'ouest.

La part des habitants de Koekelberg qui perçoivent un **revenu de remplacement** (allocation de chômage, indemnité d'invalidité) est supérieure à celle de la Région. En revanche, la part de bénéficiaires du **revenu d'intégration sociale** ou de **l'équivalent** dans la population y est légèrement moins importante qu'à l'échelle régionale. Enfin, 30 % des habitants sont **bénéficiaires de l'intervention majorée** pour l'assurance soins de santé, et ce pourcentage atteint 38 % parmi les jeunes de moins de 18 ans.

Le **taux d'activité** à Koekelberg (69 %) est l'un des plus élevés de la Région. Ce taux est supérieur à la moyenne régionale quel que soit l'âge et pour les deux sexes, mais de façon plus marquée pour les hommes. Un peu moins d'un quart de la **population active** est au chômage, un taux légèrement supérieur à celui de la Région, en particulier pour les femmes. Ici aussi, on relève d'importantes disparités entre l'est et l'ouest de la commune : le **taux de chômage** est en effet nettement plus élevé dans l'est de Koekelberg. Parmi les jeunes (15-24 ans), plus d'un actif sur trois est touché par le chômage dans la commune. Notons que les inégalités de genre sur le marché du travail apparaissent plus marquées à Koekelberg qu'à l'échelle de la Région.

En termes d'**emploi intérieur**, Koekelberg compte relativement peu de **postes de travail** salarié sur son territoire. Parmi ceux-ci, la proportion de postes d'ouvriers est deux fois plus importante qu'à l'échelle régionale. Le secteur de l'industrie est, en proportion du nombre total de poste et en comparaison avec la Région, nettement surreprésenté dans la commune, en lien avec la présence de l'entreprise de chocolat Godiva. Le secteur de la santé et action social et celui de l'enseignement sont eux aussi surreprésentés.

À Koekelberg, un quart des enfants naissent dans un ménage sans revenu du travail. Le taux de couverture en milieux d'**accueil de la petite enfance** est particulièrement bas dans la commune, avec moins d'une place pour six enfants (de moins de 3 ans).

En termes d'**enseignement**, la répartition des élèves du secondaire selon la filière (général, technique et professionnel) est similaire à celle de la Région. Environ un quart

des filles et un tiers des garçons présentent un retard scolaire d'au moins deux ans (des proportions comparables à celles de la Région).

Les **loyers et le prix de l'immobilier** sont en moyenne plus bas à Koekelberg qu'au niveau de la Région. Notons que la proportion de logements occupés par leur propriétaire est un peu plus élevée dans la commune qu'à l'échelle de la Région.

Concernant les **finances communales**, les comptes de la commune affichent un résultat cumulé positif, bien que celui-ci tende à baisser ces dernières années. Les dotations régionales constituent une source importante de revenus pour la commune.

La santé des habitants

L'**espérance de vie** des habitants de Koekelberg est de 82 ans pour les femmes et 77 ans pour les hommes, soit légèrement inférieure à l'**espérance de vie** à l'échelle de la Région (respectivement 83 et 78 ans). Après standardisation pour l'âge, le **taux de mortalité** prématurée (avant 75 ans) apparaît plus élevé qu'en Région bruxelloise pour les hommes.

La **santé** dépend de nombreux facteurs dont le style de vie, l'environnement physique (conditions de travail, de logements) et social (statut social et familial), l'accès et la qualité des soins, etc. Le statut social, de par ses liens avec tous les autres déterminants, est un déterminant très important de l'état de santé. À ce titre, la situation socio-économique légèrement moins favorable (sur certains aspects) des habitants de Koekelberg en comparaison avec la moyenne régionale peut en partie expliquer l'espérance de vie un peu moins élevée dans la commune.

ENJEUX

Plusieurs enjeux se dégagent de l'aperçu statistique de la commune de Koekelberg.

Croissance démographique et rajeunissement important de la population

La population s'est accrue rapidement dans la commune ces dernières années, et la proportion de familles avec enfants (y compris les familles nombreuses) et de jeunes a augmenté de façon importante. Cette situation engendre de nombreux défis sur le plan des infrastructures publiques, d'offre de logements adaptés, mais aussi en termes d'enseignement et d'accueil de l'enfance. Notons que le taux de couverture en milieux d'accueil de la petite enfance est particulièrement bas à Koekelberg.

Précarité

La différence sur le plan démographique et socioéconomique entre la partie est et ouest du territoire est assez marquée à Koekelberg. La population précarisée financièrement vit surtout dans la partie est, la plus ancienne de la commune. Cette population est plus fréquemment touchée par le chômage et dispose de faibles revenus. Une part non négligeable des enfants grandissent dans des milieux précarisés dans cette partie de la commune.

Logement

La précarité financière d'une partie de la population se traduit également dans ses conditions de logement, particulièrement à l'est du territoire où le bâti est ancien et ce, tant dans le parc résidentiel privé que social.

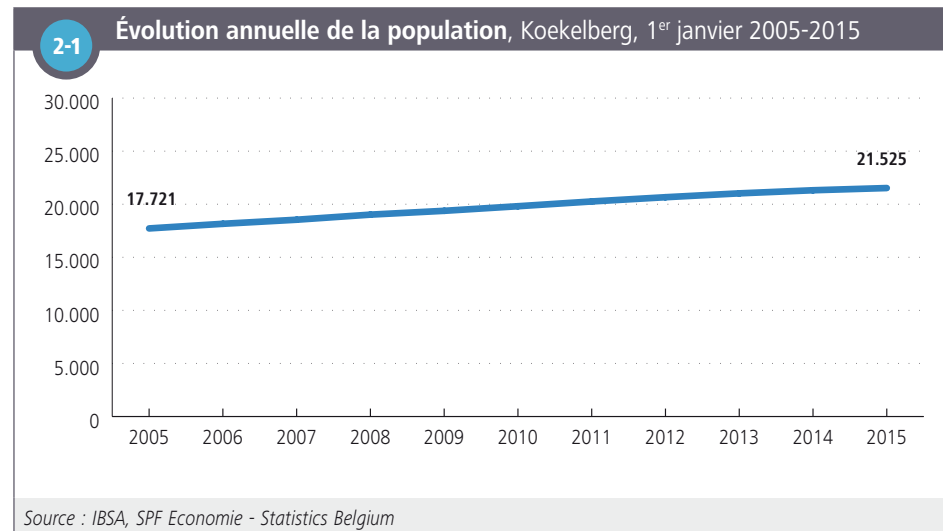
En outre, la demande de logements (pour les familles plus spécifiquement) est importante dans la commune, ce qui requière une attention particulière (notamment dans le cadre de la poursuite de la reconversion des bâtiments industriels).

2. POPULATION

2.1. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Au 1^{er} janvier 2015, la commune de Koekelberg compte officiellement 21 525 habitants, soit 1,8 % de la population en Région bruxelloise ²⁻¹. La commune est l'une des plus densément peuplées de la Région : 18 359 habitants au km², soit 2,5 fois plus qu'à l'échelle de la Région.

Entre 2005 et 2015, la population a augmenté de 21,5 % à Koekelberg, contre 17 % au niveau régional. Cela correspond à un taux de croissance annuel moyen de 2 % à Koekelberg, contre 1,6 % en Région bruxelloise.



En 2014, la population de Koekelberg a crû à un rythme similaire à celui de la Région (+1 %). L'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs : le solde naturel, le solde migratoire interne et le solde migratoire international ²⁻².

2-2 Mouvement de la population

| | Koekelberg | | Région bruxelloise | |
|---|------------|---------|--------------------|---------|
| | Nombre | | Nombre | |
| Mouvement naturel | | | | |
| Naissances (2014) | 382 | 17,8 ‰ | 18.514 | 15,8 ‰ |
| Décès (2014) | 162 | 7,6 ‰ | 9.032 | 7,7 ‰ |
| Solde naturel (2014) | 220 | 10,3 ‰ | 9.482 | 8,1 ‰ |
| Mouvement migratoire | | | | |
| Solde migratoire interne (2014) | -246 | -11,5 ‰ | -13.420 | -11,5 ‰ |
| Solde migratoire international (2014) | 227 | 10,6 ‰ | 16.106 | 13,8 ‰ |
| Croissance totale (y compris l'ajustement statistique) | | | | |
| Croissance annuelle de la population totale (2014) | 208 | 1,0 % | 11.687 | 1,0 % |
| Taux de croissance annuelle moyenne de la population totale (2005-2014) | | 2,0 % | | 1,6 % |

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium
 Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1^{er} mars de l'année suivante).

Le **solde naturel** (le nombre de naissances moins le nombre de décès) en proportion de la population est positif à Koekelberg (10 ‰) et supérieur à celui de la Région (8 ‰), du fait d'un **taux de natalité** plus élevé dans la commune (18 ‰ contre 16 ‰ à l'échelle régionale). Le taux de mortalité brut est identique à celui de la Région (8 ‰).

Comme dans la plupart des communes bruxelloises à l'exception de cinq communes aisées, le **solde migratoire interne** est négatif à Koekelberg. En effet, le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge qui sont venues s'installer à Koekelberg (1 954) est inférieur au nombre de personnes qui ont quitté la commune pour s'installer ailleurs en Belgique (2 200). Ce solde, en proportion de la population, est identique à celui relevé à l'échelle de la Région (-11,5 ‰). Le **solde migratoire international** est positif, à l'instar de la grande majorité des communes bruxelloises,

car le nombre de personnes qui sont venues de l'étranger et se sont installées à Koekelberg (652) dépasse le nombre de personnes qui ont quitté Koekelberg pour s'installer à l'étranger (425)³.

Outre la **population officielle**, chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière, diplomates et membres de leurs ménages, ...). À noter que concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des **Bulletins statistiques de naissance et de décès** permettent de compléter utilement les données de population officielle car elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées et pas seulement celles qui y résident officiellement, cf. chapitre Santé.

2.2. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

La commune de Koekelberg abrite une proportion importante et croissante de **jeunes** : en 2015, plus d'un quart de la population a moins de 18 ans (contre 23 % en 2005). La proportion de la population d'âge actif (18-64 ans) reste, quant à elle, inférieure à Koekelberg (61 %) en comparaison avec la moyenne dans la Région (64 %), tandis que la proportion des personnes de 65 ans et plus est, en 2015, équivalente à la proportion correspondante au niveau régional (13 %). La proportion de personnes âgées a donc diminué à Koekelberg (elle était de 17 % en 2005) **2-3**.

| | 2-3 Ventilation de la population par groupe d'âge, 1 ^{er} janvier 2005 et 2015 | | | | | | | |
|----------------|---|-------|--------|-------|--------------------|-------|-----------|-------|
| | Koekelberg | | | | Région bruxelloise | | | |
| | 2005 | | 2015 | | 2005 | | 2015 | |
| | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % | Nombre | % |
| 0 - 17 ans | 3.996 | 22,5 | 5.695 | 26,5 | 217.522 | 21,6 | 267.922 | 22,8 |
| 18 - 64 ans | 10.943 | 61,8 | 13.178 | 61,2 | 633.716 | 62,9 | 751.915 | 64,0 |
| 65 ans et plus | 2.782 | 15,7 | 2.652 | 12,3 | 155.511 | 15,4 | 155.336 | 13,2 |
| Total | 17.721 | 100,0 | 21.525 | 100,0 | 1.006.749 | 100,0 | 1.175.173 | 100,0 |

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

La population de Koekelberg tend à rajeunir de façon encore plus rapide qu'au niveau de la Région bruxelloise : l'**âge** moyen au sein de la commune est passé de 38 ans en 2005 à 35,8 ans en 2015, contre 38,5 à 37,4 ans à l'échelle régionale. Le **coefficient de vieillissement** a également baissé de façon particulièrement importante à Koekelberg et ne s'élève plus qu'à 47 % en 2015 (contre 58 % dans la Région). Le **coefficient de séniorité** est resté relativement stable et est proche de celui de la Région.

En 2015, le **ratio de dépendance** à Koekelberg est supérieur à celui de la Région (63 % contre 56 %) du fait de la proportion importante des moins de 18 ans dans la population et la part plus faible de personnes d'âge actif.

Enfin, la proportion d'hommes est légèrement plus importante à Koekelberg qu'à l'échelle régionale (avec un **rapport de masculinité** de 98 hommes pour 100 femmes, contre 95 pour 100 à l'échelle régionale) **2-4**.

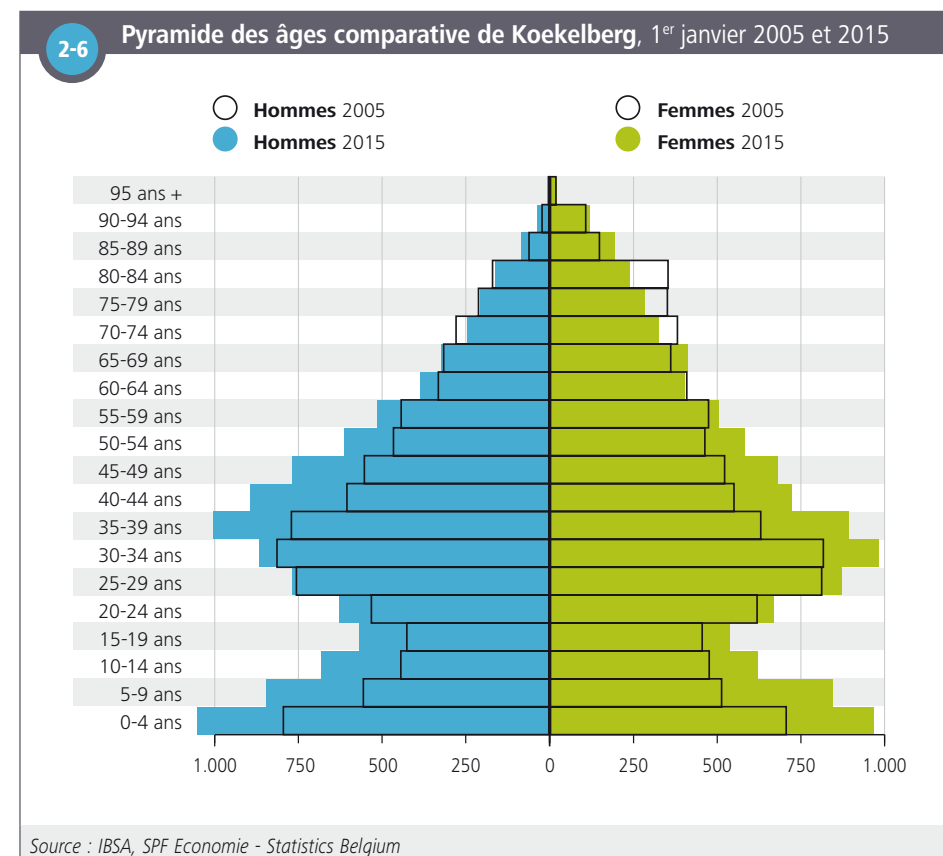
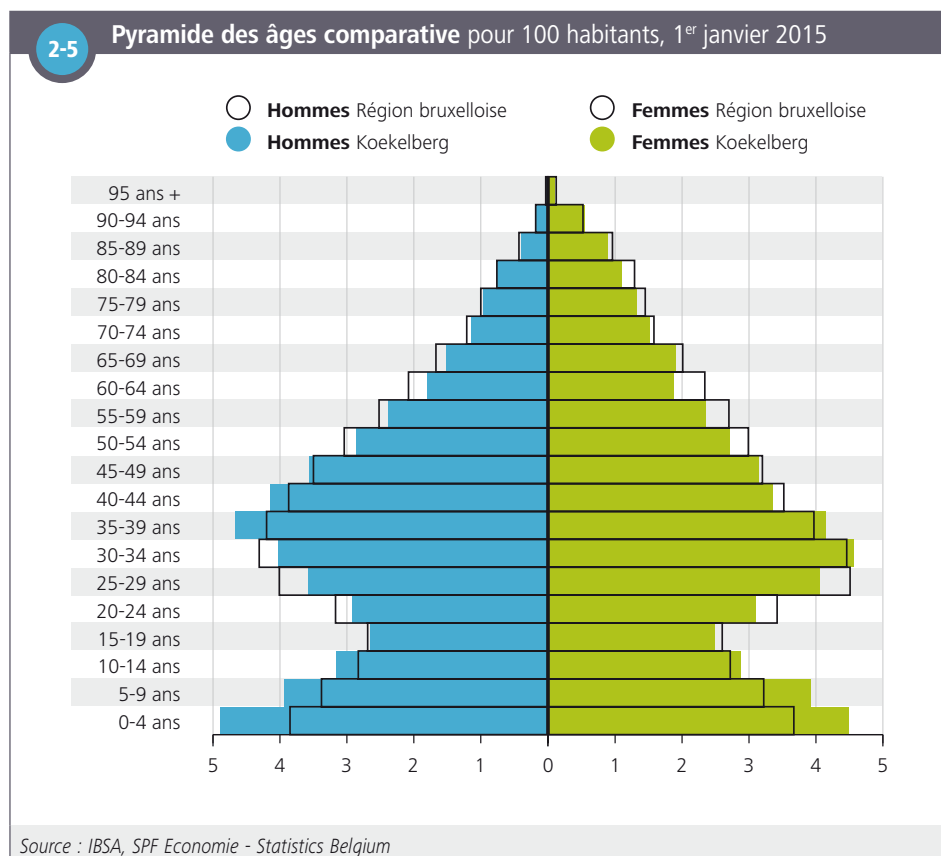
| 2-4 Indicateurs de structure de la population, 1 ^{er} janvier 2005 et 2015 | Koekelberg | | Région bruxelloise | |
|---|------------|------|--------------------|------|
| | 2005 | 2015 | 2005 | 2015 |
| Âge moyen total (années) | 38,0 | 35,8 | 38,5 | 37,4 |
| Âge moyen hommes (années) | 36,2 | 34,6 | 36,7 | 36,1 |
| Âge moyen femmes (années) | 39,7 | 36,8 | 40,2 | 38,6 |
| Coefficient de vieillissement [65+/0-17] (%) | 69,6 | 46,6 | 71,5 | 58,0 |
| Ratio de dépendance [(0-17)+(65+)]/(18-64) (%) | 61,9 | 63,3 | 58,9 | 56,3 |
| Coefficient de séniorité [80+/65+] (%) | 31,7 | 32,2 | 30,4 | 32,5 |
| Rapport de masculinité (%) | 93,4 | 98,3 | 92,4 | 95,1 |

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

3 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

La première **pyramide des âges comparative** illustre le fait que Koekelberg connaît, en comparaison avec la Région dans son ensemble, une surreprésentation des enfants (0-14 ans), des hommes de 35 à 44 ans et – dans une moindre mesure – de 45 à 49 ans. On relève également une légère surreprésentation des femmes de 30 à 40 ans **2-5**. À l'inverse, les jeunes adultes de 20 à 29 ans et les personnes de 50 à 65 ans notamment sont sous-représentés. Notons que l'**indice conjoncturel de fécondité** à Koekelberg (2,2) est supérieur à celui de la Région (1,9).

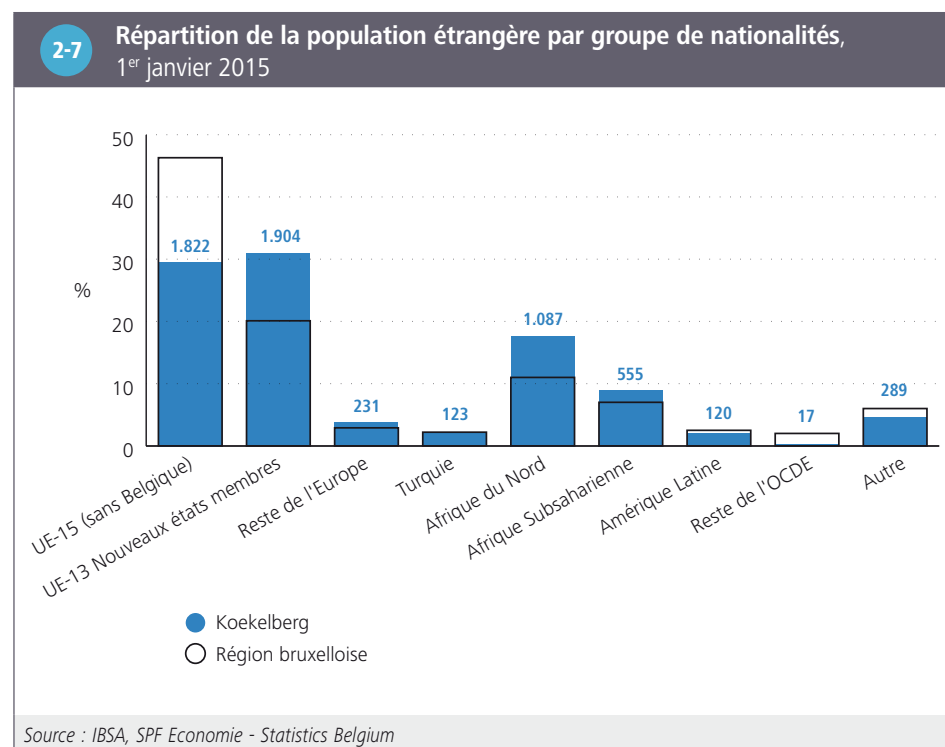
L'évolution de l'allure de la deuxième **pyramide des âges entre 2005 et 2015** témoigne du rajeunissement de la population à Koekelberg **2-6** : la forme de sapin est plus marquée en 2015, indiquant un élargissement à la base et au milieu et un rétrécissement d'une partie du sommet (personnes âgées de 70-85 ans). Le nombre d'enfants a fortement augmenté, de même que le nombre de personnes de 30 à 50 ans environ.



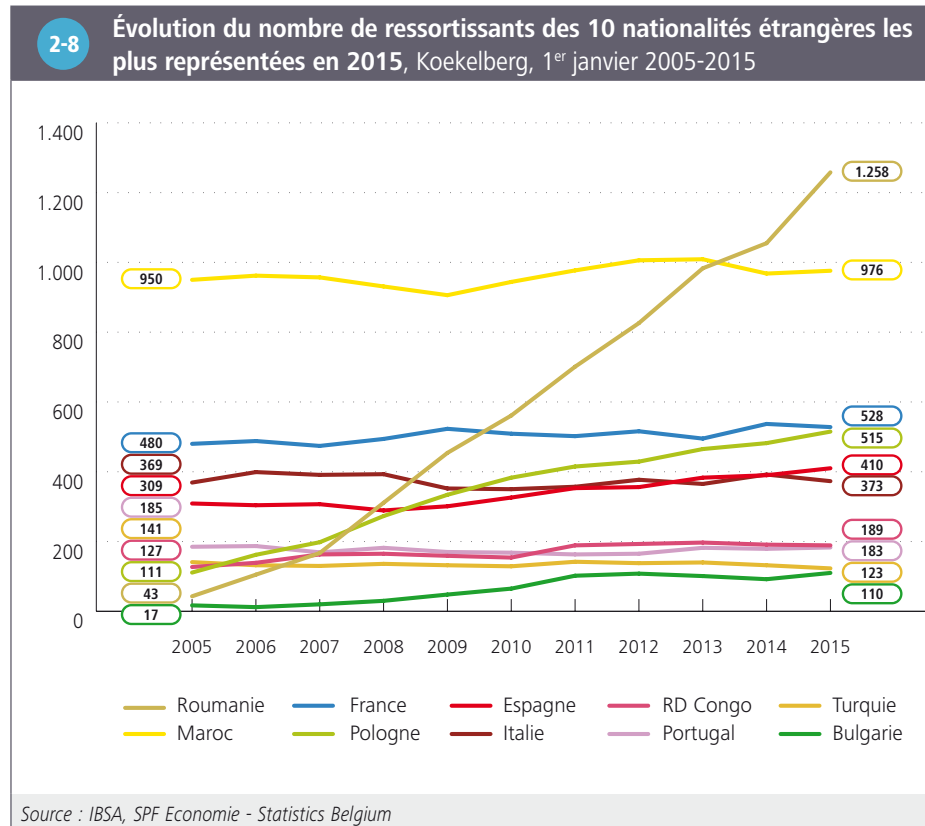
2.3. NATIONALITÉS

Au 1^{er} janvier 2015, 6 148 personnes (29 % de la population de Koekelberg) ont une **nationalité** étrangère – une proportion inférieure à celle de la Région (34 %).

En comparaison avec la Région bruxelloise, les ressortissants des nouveaux États membres de l'Union européenne (EU-13), d'Afrique du Nord et d'Afrique Subsaharienne sont surreprésentés au sein de la population étrangère à Koekelberg, à l'inverse des ressortissants d'un pays de l'Europe des 15 (UE-15) (2-7).



Parmi la population de **nationalité étrangère**, les Roumains sont les plus représentés à Koekelberg en 2015, suivis par les Marocains et ensuite, mais loin derrière, par les Français et les Polonais (2-8).



Ce n'est qu'à partir de 2014 que le nombre de Roumains a dépassé le nombre de Marocains dans la commune. Pendant longtemps, la nationalité marocaine était la première nationalité étrangère à Koekelberg, loin devant les autres nationalités. Le nombre de Roumains est passé de 43 en 2005 à 1 258 en 2015. Le nombre de Polonais s'est accru également façon importante, mais dans une moindre mesure (de 111 en 2005 à 515 en 2015).

L'augmentation notable du nombre de Polonais et de Roumains en Région bruxelloise est liée à l'adhésion à l'UE de la Pologne (en 2004) et de la Roumanie (en 2007), impliquant d'une part une régularisation de certaines personnes ainsi que de nouvelles arrivées suite à la liberté de circulation des travailleurs, et, d'autre part, un

développement des offres d'emplois à Bruxelles en tant que capitale de l'UE pour les ressortissants de ces nouveaux États membres.^{4,5}

2.4. MÉNAGES

Au 1^{er} janvier 2015, Koekelberg compte 8 855 ménages privés, soit 424 ménages de plus qu'en 2005. En 2015, 39 % des ménages sont composés d'une seule personne, 23 % de deux personnes et 38 % de trois personnes et plus (contre respectivement 46 %, 26 % et 28 % en 2005). La part des ménages de trois personnes et plus a donc nettement augmenté entre 2005 et 2015, tandis que celle des ménages de deux et surtout celle d'une seule personne ont diminué. Ce constat s'observe également en chiffres absolus : le nombre de ménages de 3 personnes ou plus (y compris les ménages de grande taille) a augmenté, à l'inverse du nombre de ménages de 2 personnes ou moins ²⁻⁹.

La **taille** moyenne des ménages privés est plus importante à Koekelberg (2,40) qu'à l'échelle de la Région bruxelloise (2,14) en 2015. C'est l'une des communes bruxelloises où la taille moyenne des ménages est la plus élevée.

La part des **isolés** dans le total des ménages privés est nettement moins élevée à Koekelberg (39 %) qu'à l'échelle de la Région (47 %), à l'inverse de celle des couples avec enfants (30 % contre 24 % dans la Région) ²⁻¹⁰. Un peu plus d'un ménage sur huit est une famille monoparentale (13 %), et 87 % de ces parents isolés sont des femmes⁶.

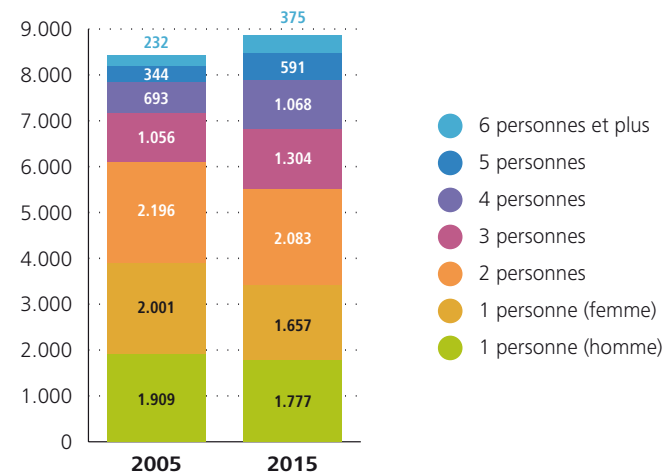
4 Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2015), *Un boom démographique à la loupe : Roumains, Polonais et Bulgares en Région de Bruxelles-Capitale*, Focus n°9, juin 2015

5 Depuis 2013, une relative stagnation du nombre de Polonais est observée de manière générale en Région bruxelloise, pouvant être liée à des **migrations circulaires** plus importantes. À Koekelberg, le nombre de Polonais est cependant toujours en hausse.

6 À noter que chaque personne ne peut être domiciliée qu'à une seule adresse. Les enfants concernés par la garde alternée des parents ne sont donc comptés qu'une seule fois, là où ils sont domiciliés, généralement chez la mère. Le nombre de pères célibataires est donc sous-estimé.

2-9

Évolution du nombre de ménages privés par taille, Koekelberg, 1^{er} janvier 2005 et 2015



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

2-10

Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1^{er} janvier 2015

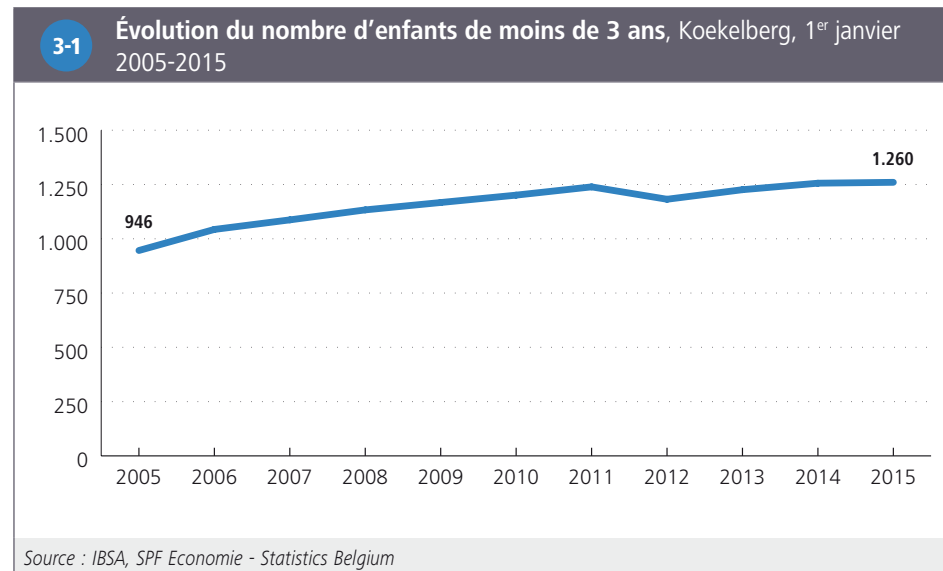
| | Koekelberg | | Région bruxelloise | |
|-------------------------|--------------|--------------|--------------------|--------------|
| | Nombre | % | Nombre | % |
| Personne isolée | 3.426 | 38,7 | 252.404 | 46,5 |
| Couples sans enfant | 1.337 | 15,1 | 82.157 | 15,1 |
| <i>Mariés</i> | 951 | 10,7 | 56.694 | 10,4 |
| <i>Cohabitants</i> | 386 | 4,4 | 25.463 | 4,7 |
| Couples avec enfant(s) | 2.617 | 29,6 | 128.289 | 23,6 |
| <i>Mariés</i> | 2.233 | 25,2 | 104.484 | 19,3 |
| <i>Cohabitants</i> | 384 | 4,3 | 23.805 | 4,4 |
| Familles monoparentales | 1.149 | 13,0 | 62.690 | 11,6 |
| Autres | 326 | 3,7 | 17.130 | 3,2 |
| Total | 8.855 | 100,0 | 542.670 | 100,0 |

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

3. PETITE ENFANCE

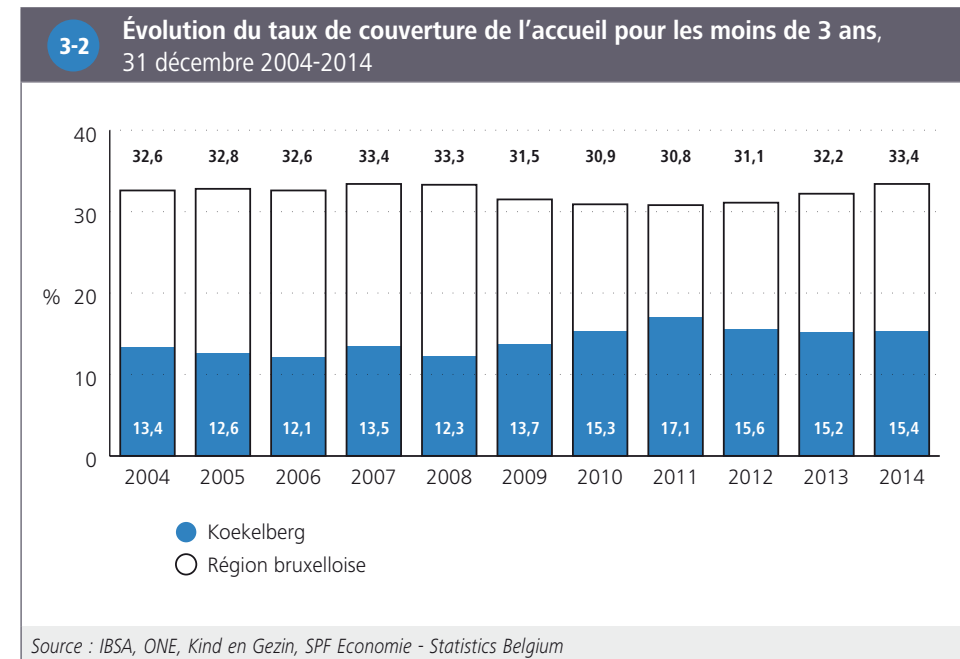
3.1. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

Au 1^{er} janvier 2015, Koekelberg compte 1 260 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente 6 % de la population totale (contre 5 % dans la Région). Le nombre d'enfants de cette tranche d'âge a augmenté de 33 % entre 2005 et 2015, soit un rythme plus rapide qu'à l'échelle de la Région (+25 %) ³⁻¹.



3.2. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Le **taux de couverture** de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est particulièrement bas à Koekelberg : au 31 décembre 2014, on compte moins d'une place pour six enfants (de moins de 3 ans) dans la commune, contre une pour trois dans la Région. Koekelberg affiche le taux de couverture le plus bas de la Région bruxelloise ³⁻².



Au 31 décembre 2014, on dénombre au total 194 places en milieu d'accueil à Koekelberg **3-3**. Il s'agit de l'ensemble des places, dont certaines sont réservées aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions qui n'habitent pas forcément en Région bruxelloise. Il s'agit intégralement de places en milieu d'accueil collectif.

En excluant les places réservées à certaines catégories d'enfants (ex. crèches d'entreprises, milieux d'accueil réservés à certaines communautés nationales ou religieuses) et en considérant uniquement celles dont le tarif dépend du revenu des parents, le taux de couverture varie relativement peu à Koekelberg : on compte une place accessible à tous et à tarif selon le revenu pour sept enfants (contre une pour cinq à l'échelle régionale). Parmi les places disponibles, la part des **places accessibles** à tous est en effet plus importante qu'à l'échelle de la Région.

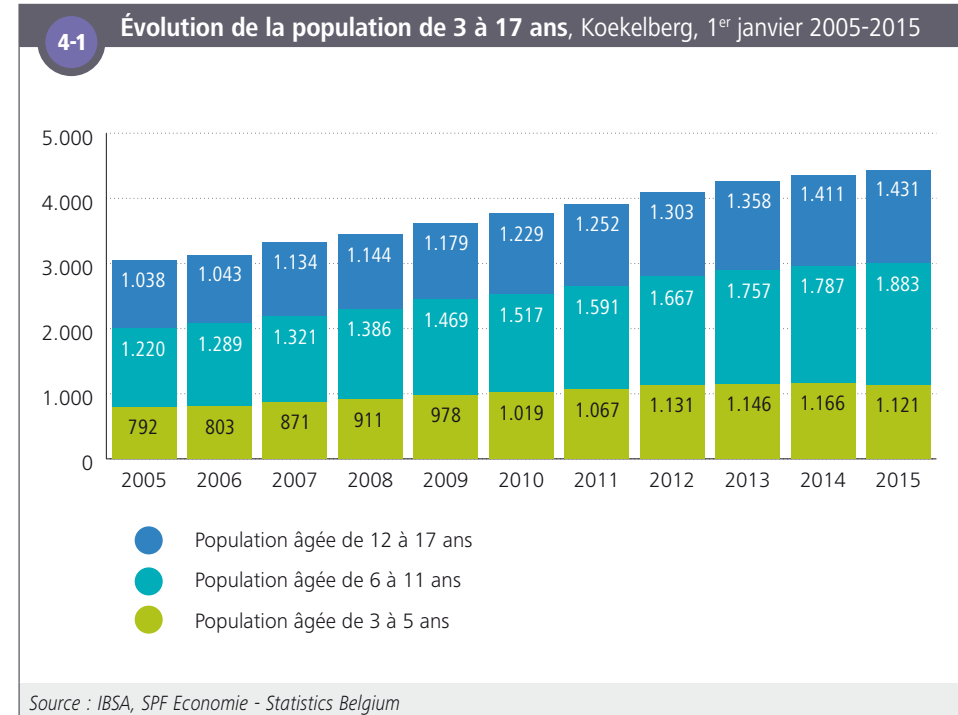
| 3-3 Offre d'accueil pour les moins de 3 ans et accessibilité, 31 décembre 2014 | | |
|--|-------------------|---------------------------|
| | Koekelberg | Région bruxelloise |
| Offre de milieux d'accueil | | |
| Nombre de places en milieu d'accueil collectif | 194 | 17.408 |
| Nombre de places en milieu d'accueil familial | 0 | 573 |
| Nombre total de places en milieu d'accueil | 194 | 17.981 |
| Accessibilité de l'offre | | |
| Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans | 15,4 | 33,4 |
| Nombre de places en milieu d'accueil (tarif selon le revenu et accessible à tous) pour 100 enfants de moins de 3 ans | 13,3 | 19,9 |
| Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%) | 86,6 | 70,8 |
| <i>Source : IBSA, ONE, Kind en Gezin, SPF Economie - Statistics Belgium</i> | | |

4. ENSEIGNEMENT

4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Entre 2005 et 2015, le nombre d'enfants (3-17 ans) a augmenté dans chacune des tranches d'âge 4-1. Il en va de même concernant la part des enfants dans la population totale, passant de 4,5 % à 5 % pour les 3-5 ans, de 7 % à 9 % pour les enfants de 6 à 11 ans et de 6 % à 7 % pour les adolescents de 12-17 ans.

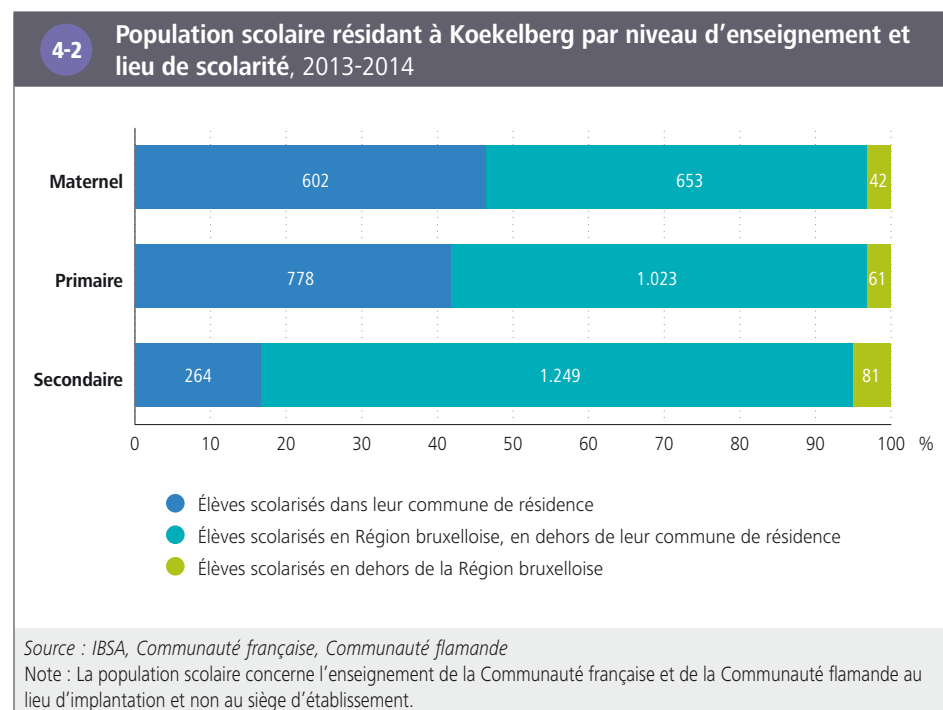
Notons que les chiffres de la figure 4-1 sont basés sur la [population officielle](#), ce qui implique que certains enfants (dont les parents sont inscrits au Registre d'attente ou sont en situation irrégulière par exemple) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de population scolaire (cf. point suivant). À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande⁷.



⁷ Le retard scolaire peut également contribuer à expliquer une partie des différences entre les chiffres de la figure 4-1 et de la figure 4-2.

4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, respectivement 1 297, 1 860 et 1 593 élèves résidant à Koekelberg étaient inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande⁸). Parmi les élèves inscrits en maternel et primaire, moins de la moitié (respectivement 46 % et 42 %) fréquentent une école implantée à Koekelberg, contre seulement 17 % parmi les élèves inscrits en secondaire. Ces pourcentages sont relativement faibles, ce qui témoigne de la présence limitée d'écoles sur le territoire de petite taille de la commune **4-2**.



La répartition des élèves du secondaire par filière est très proche à Koekelberg et à l'échelle régionale : 28 %, 18 % et 15 % des élèves de Koekelberg sont inscrits respectivement dans l'enseignement général, technique et professionnel, contre 29 %, 17 % et 16 % des élèves au niveau régional **4-3**. La part d'élèves dans l'enseignement spécialisé (primaire et secondaire) est également équivalente à Koekelberg (4,4 %) et dans la Région (4,6 %).

4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2013-2014

| | Koekelberg | | Région bruxelloise |
|---|------------|------------------|--------------------|
| | Nombre | % dans le niveau | % dans le niveau |
| Enseignement primaire | | | |
| Primaire ordinaire | 1.766 | 94,9 | 94,5 |
| Primaire spécialisé | 94 | 5,1 | 5,5 |
| Primaire total | 1.860 | 100,0 | 100,0 |
| Enseignement secondaire | | | |
| Secondaire 1 ^{er} degré | 555 | 34,8 | 33,7 |
| Secondaire 2 ^e et 3 ^e degrés (et 4 ^e degré pour la Communauté française) | | | |
| <i>Général</i> | 444 | 27,9 | 29,2 |
| <i>Technique</i> | 286 | 18,0 | 16,9 |
| <i>Artistique</i> | 3 | 0,2 | 0,4 |
| <i>Professionnel</i> | 246 | 15,4 | 16,1 |
| Secondaire spécialisé | 59 | 3,7 | 3,7 |
| Secondaire total | 1.593 | 100,0 | 100,0 |

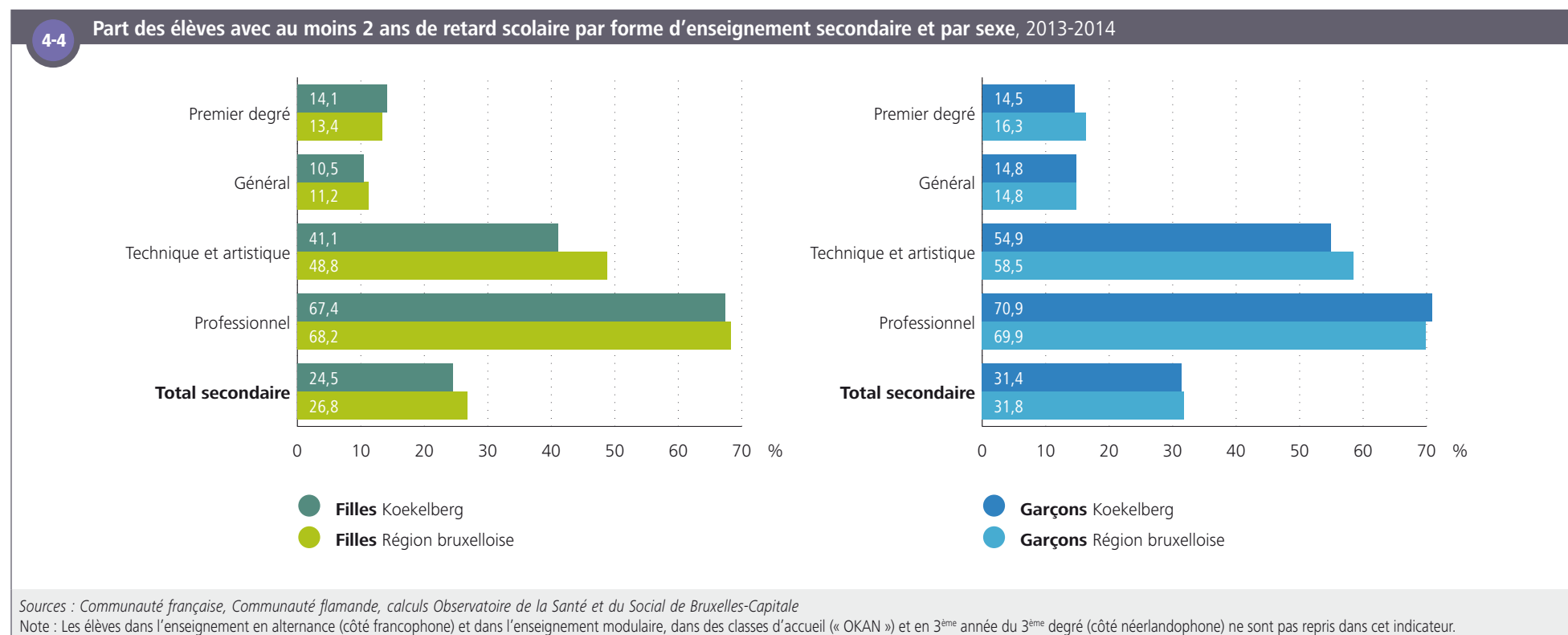
Source : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
 Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

8 Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

4.3. RETARD SCOLAIRE

La proportion d'élèves en **retard scolaire** (deux ans de retard ou plus) est liée de façon importante à la filière et ce, tant à Koekelberg qu'à l'échelle régionale. La filière professionnelle présente le plus grand pourcentage d'élèves en retard scolaire, suivie de la filière technique et artistique et ensuite de l'enseignement général. Pour toutes ces filières, les garçons sont plus en retard que les filles, tant à Koekelberg que dans la Région dans son ensemble.

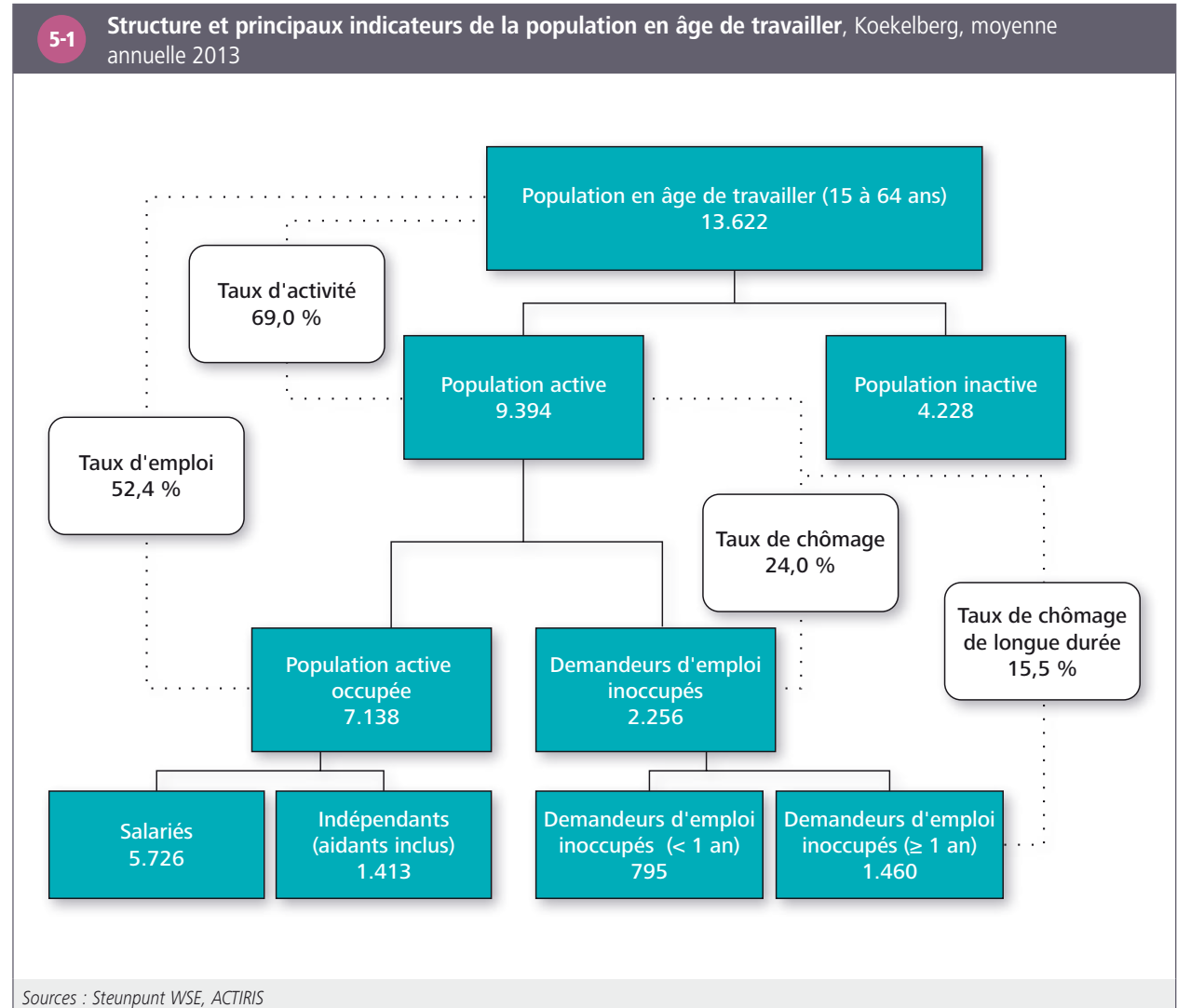
À Koekelberg, un quart des filles et un peu moins d'un tiers des garçons sont en retard scolaire. La proportion est légèrement inférieure à celle de la Région pour les filles, et similaire pour les garçons **4-4**.



5. MARCHÉ DU TRAVAIL

5.1. POSITION SOCIOÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2013, 69 % des 13 622 personnes en âge de travailler (15-64 ans) sont actives sur le marché du travail à Koekelberg (*population active*). Parmi elles, environ trois sur quatre sont en emploi et une sur quatre est inscrite auprès d'Actiris comme «*demandeur d'emploi inoccupé*» (DEI). Parmi ces personnes au chômage, près de deux tiers le sont depuis au moins un an ⁹.

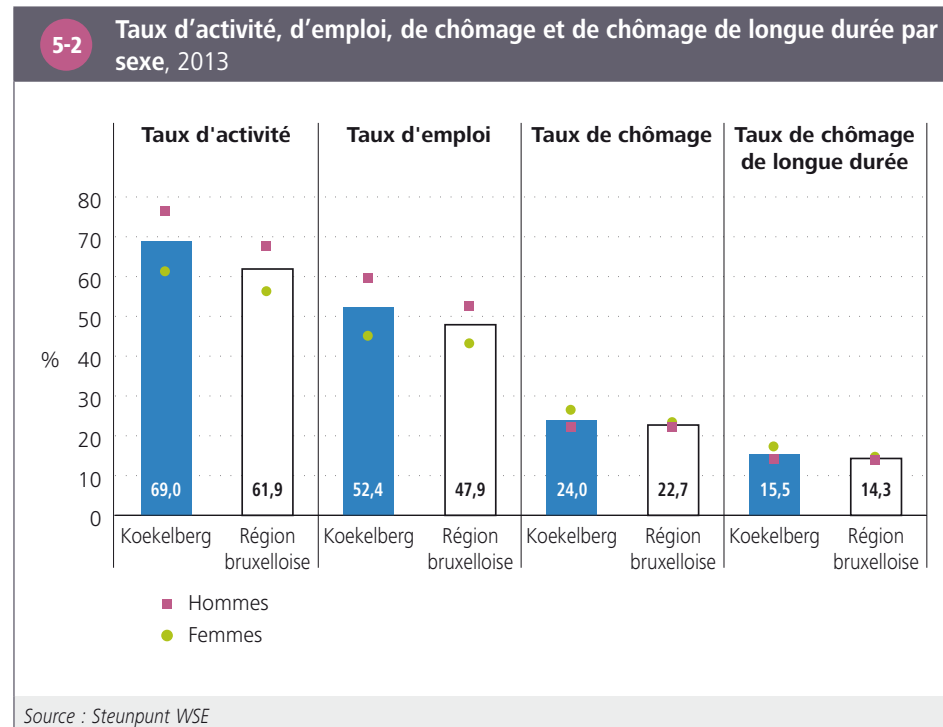


⁹ Dans ce chapitre, la *population active* et la population active occupée sont sous-estimées car elles ne prennent pas en compte les personnes qui travaillent dans les institutions européennes et internationales, les marins de la marine marchande, le personnel domestique, et les travailleurs au noir.

5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

Koekelberg affiche le **taux d'activité** le plus élevé de la Région bruxelloise. Il est particulièrement élevé pour les hommes. Au sein de la **population active**, le **taux de chômage** (total et de longue durée¹⁰) est légèrement plus important à Koekelberg qu'au niveau de la Région pour les femmes, et quasi identique pour les hommes. Enfin, le **taux d'emploi** est supérieur à Koekelberg, en particulier pour les hommes.

Pour l'ensemble des indicateurs considérés, les **inégalités de genre** sont plus marquées à Koekelberg qu'à l'échelle régionale **5-2**.



Pour tous les groupes d'âge, les **taux d'activité** et **d'emploi** de Koekelberg sont plus élevés qu'à l'échelle régionale. Le **taux de chômage** est un peu plus élevé que dans la Région pour les 25-49 ans et les 50-64 ans, et légèrement moins élevé pour les jeunes (15-24 ans).

Néanmoins, plus d'un tiers des jeunes actifs sont touchés par le chômage dans la commune **5-3**.

5-3 Taux d'activité, d'emploi et de chômage par groupe d'âge, 2013

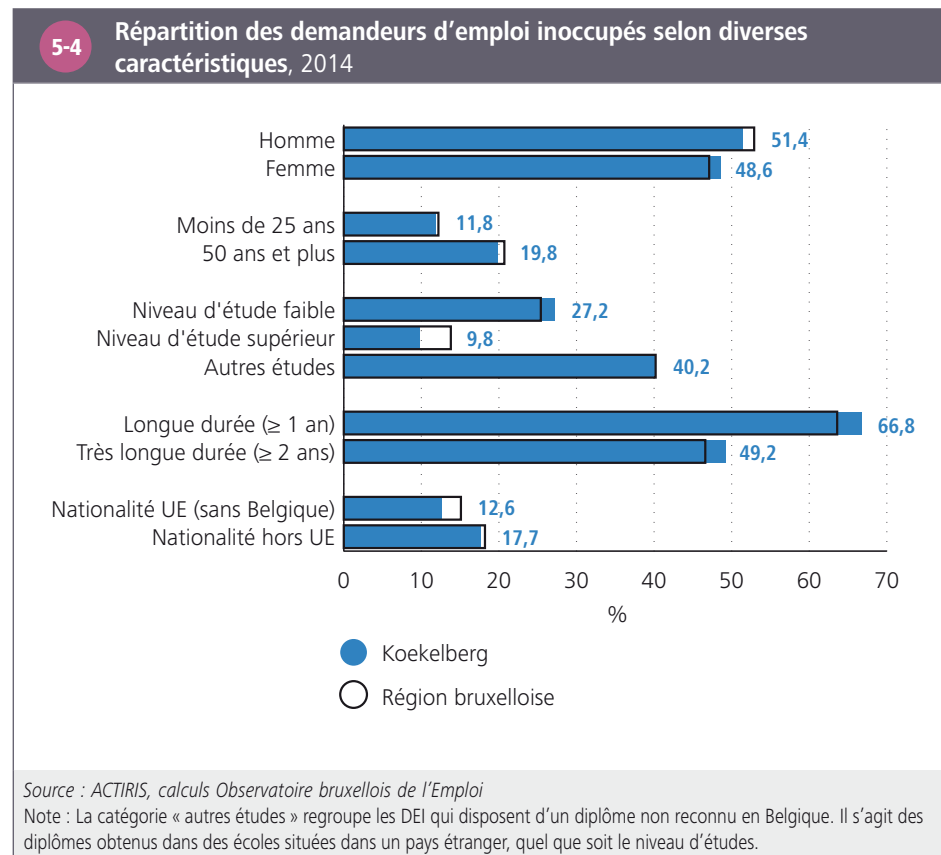
| Groupe d'âge | Taux d'activité (%) | | Taux d'emploi (%) | | Taux de chômage (%) | |
|--------------|---------------------|--------------------|-------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| | Koekelberg | Région bruxelloise | Koekelberg | Région bruxelloise | Koekelberg | Région bruxelloise |
| 15 à 24 ans | 33,5 | 28,7 | 21,6 | 18,3 | 35,4 | 36,3 |
| 25 à 49 ans | 80,8 | 73,1 | 62,2 | 57,1 | 23,1 | 21,9 |
| 50 à 64 ans | 63,9 | 58,8 | 49,5 | 42,1 | 22,6 | 20,1 |
| Total | 69,0 | 61,9 | 52,4 | 47,9 | 24,0 | 22,7 |

Source : Steunpunt WSE

¹⁰ Le **taux de chômage** de longue durée correspond à la part de personnes au chômage depuis un an et plus parmi les actifs.

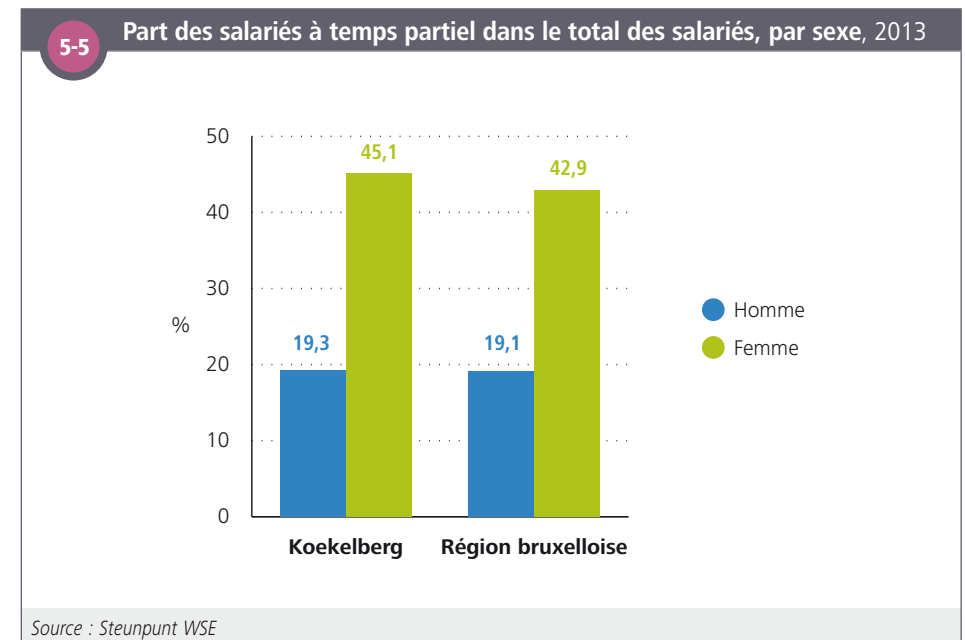
5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés** (DEI) diffère à Koekelberg et au niveau de la Région. La proportion de DEI de longue, voire de très longue durée est plus importante dans la commune. Par ailleurs, les femmes et les personnes avec un faible niveau d'études sont plus représentées au sein des DEI à Koekelberg que dans la Région, à l'inverse des DEI hautement qualifiés et des DEI de nationalité étrangère **5-4**.



5.4. TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL

De manière générale, à Koekelberg comme à l'échelle régionale, le **temps partiel** touche nettement plus souvent les femmes que les hommes **5-5**. À l'instar des autres indicateurs relatifs au marché du travail, les inégalités de genre sont ici aussi plus marquées à Koekelberg que dans la Région : proportionnellement, Koekelberg compte un peu plus de femmes travaillant à temps partiel (45 % contre 43 % au niveau régional), tandis que la part des hommes travaillant à temps partiel est identique (19 %).



6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

6.1. EMPLOI INTÉRIEUR

Concernant l'emploi intérieur en 2013, 1 473 **indépendants** et 2 983 **salariés** travaillent à Koekelberg (quelle que soit leur commune de résidence), ce qui représente respectivement 1,8 % des indépendants et 0,5 % des salariés de la Région.

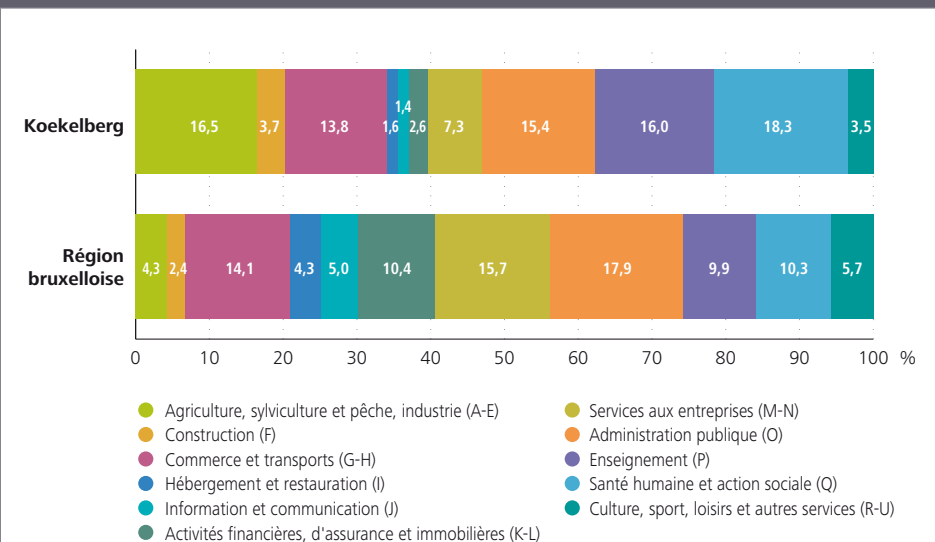
À Koekelberg, une proportion importante des postes de travail sont occupés par des femmes (59 %, contre 50 % à l'échelle de la Région). En comparaison avec la situation au niveau régional, les postes d'ouvriers sont surreprésentés (proportion deux fois plus importante que dans la Région), principalement au détriment des postes d'employés **6-1**. La surreprésentation des ouvriers dans le total des postes est à mettre en lien avec la présence relativement importante du secteur de l'industrie (cf. infra).

| 6-1 Nombre de postes de travail salarié au lieu de travail selon le sexe et le statut, 31 décembre 2013 | | |
|--|------------|--------------------|
| | Koekelberg | Région bruxelloise |
| Nombre total de postes de travail au lieu de travail | 3.051 | 621.821 |
| Répartition par sexe (en % du total) | | |
| Homme | 41,4 | 49,8 |
| Femme | 58,6 | 50,2 |
| Répartition par statut (en % du total) | | |
| Ouvriers | 42,7 | 20,2 |
| Employés | 40,6 | 60,8 |
| Fonctionnaires | 16,7 | 19,1 |

Source : ONSS, calculs IBSA

En matière d'emploi, la première **branche d'activité** à Koekelberg est celle de la santé humaine et de l'action sociale (18 % des postes). Notons toutefois que cela représente un nombre limité de postes (550), étant donné la petite taille de la commune. Le deuxième secteur par ordre d'importance à Koekelberg est celui de l'industrie (502 postes de travail, soit 16,5 % des postes), en lien avec la présence sur le territoire de la chocolaterie Godiva. Le troisième secteur en termes de nombre de postes dans la commune est celui de l'enseignement (16 % des postes) **6-2**.

6-2 Répartition du nombre de postes de travail par branche d'activité, 31 décembre 2013



Source : ONSS, calculs IBSA

6.2. ENTREPRISES

Les statistiques sur le **nombre d'entreprises** présentées ici portent d'une part sur les **unités locales d'établissement** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS), et, d'autre part, sur les **entreprises assujetties à la TVA** (qui ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises)¹¹.

Au 31 décembre 2013, Koekelberg compte 286 unités locales d'établissement sur son territoire, soit 0,8 % du nombre total d'unités en Région bruxelloise. Les entreprises de moins de dix travailleurs sont, en proportion, plus nombreuses à Koekelberg qu'à l'échelle régionale **6-3**.

| 6-3 Nombre d'unités locales d'établissement selon la taille, 31 décembre 2013 | | |
|--|------------|--------------------|
| | Koekelberg | Région bruxelloise |
| Nombre total d'unités locales d'établissement | 286 | 34.881 |
| Répartition par classe de taille en nombre de salariés (en % du total) | | |
| 1 à 9 salariés | 85,0 | 78,2 |
| 10 à 49 salariés | 11,5 | 16,6 |
| 50 à 199 salariés | 2,4 | 3,8 |
| 200 salariés et plus | 1,0 | 1,4 |
| Source : ONSS, données décentralisées, calculs IBSA Note : Localisation selon le siège de l'unité locale d'établissement. | | |

Au 31 décembre 2014, 1 329 **entreprises assujetties à la TVA** ont leur siège social à Koekelberg (1,4 % de l'ensemble des entreprises assujetties à la TVA en Région bruxelloise).

La dynamique de **création** d'entreprises entre 2010 et 2014 à Koekelberg a été supérieure à celle de la Région : 15 entreprises par an pour 100 entreprises ont été créées en moyenne dans la commune, contre 12 pour 100 au niveau de la Région.

En revanche, en proportion, davantage de **cessations** ont été enregistrées (en moyenne 9 par an pour 100 entreprises à Koekelberg, contre 8 pour 100 à l'échelle régionale) **6-4**.

La proportion annuelle de **faillites** (qui ne représentent qu'une partie des cessations) a été, en moyenne, proche de celle de la Région pendant cette période.

| 6-4 Démographie d'entreprises | | |
|--|------------|--------------------|
| | Koekelberg | Région bruxelloise |
| Nombre d'entreprises assujetties à la TVA au 31 décembre 2014 | 1.329 | 94.436 |
| Taux annuel moyen de création d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%) | 15,3 | 12,0 |
| Taux annuel moyen de cessation d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%) | 9,3 | 8,3 |
| Taux annuel moyen de faillite d'entreprises (2010-2014) (%) | 2,4 | 2,6 |
| Source : SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA Notes : Localisation selon le siège social de l'unité légale. Les différents taux présentés correspondent aux taux annuels moyens calculés sur la période 2010-2014. | | |

11 Le nombre d'**entreprises assujetties à la TVA** est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'**unités locales d'établissement** au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

6.3. ÉVOLUTION 2006-2013

Entre 2006 et 2013, le nombre d'indépendants a augmenté de façon constante ; la hausse de 47 % est supérieure à celle enregistrée au niveau de la Région (+28 %). Le nombre d'entreprises assujetties à la TVA a légèrement progressé, tandis que le nombre d'unités locales d'établissement a diminué. Enfin, le nombre de salariés a lui aussi légèrement baissé entre 2006 et 2013. La hausse remarquable du nombre de salariés travaillant à Koekelberg pour les années 2010 et 2011 est due à l'indication, uniquement pour ces deux années, du siège social comme lieu de travail pour les travailleurs d'une société opérant dans le secteur de la sécurité. Habituellement, le lieu repris correspond au lieu de travail effectif des travailleurs. Dans ce cas-ci, la société a indiqué le siège social comme lieu de travail, car le lieu effectif changeait régulièrement

6-5

6-5

Évolution du nombre de salariés, d'indépendants (aidants inclus), d'entreprises assujetties à la TVA et d'unités locales d'établissement en indice (2006=100), Koekelberg, 2006-2013



Sources : Steunpunt WSE, ONSS, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA

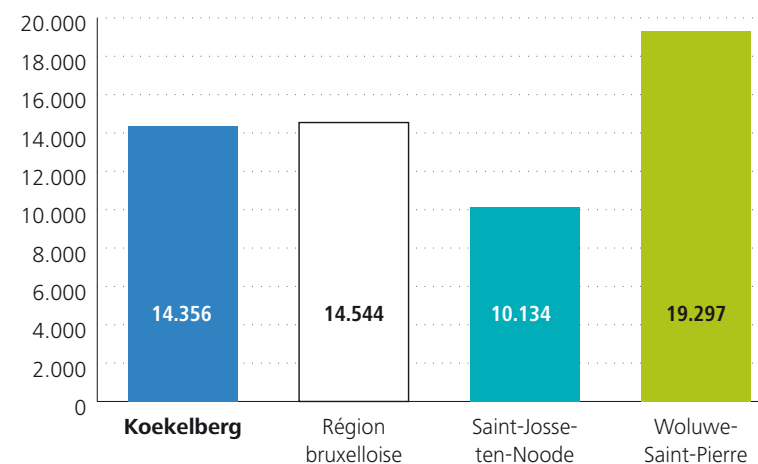
Note : Localisation des unités locales d'établissement basée sur le siège de l'unité locale d'établissement et celle des entreprises assujetties à la TVA basée sur le siège social de l'entreprise.

7. REVENUS

7.1. REVENUS FISCAUX

À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le [revenu moyen](#)¹² s'élève à 14 356 euros à Koekelberg pour l'année 2012, soit un montant légèrement inférieur à celui de la Région. C'est dans la commune de Saint-Josse-ten-Noode que le revenu moyen est le plus faible de la Région et à Woluwe-Saint-Pierre qu'il est le plus élevé ⁷⁻¹.

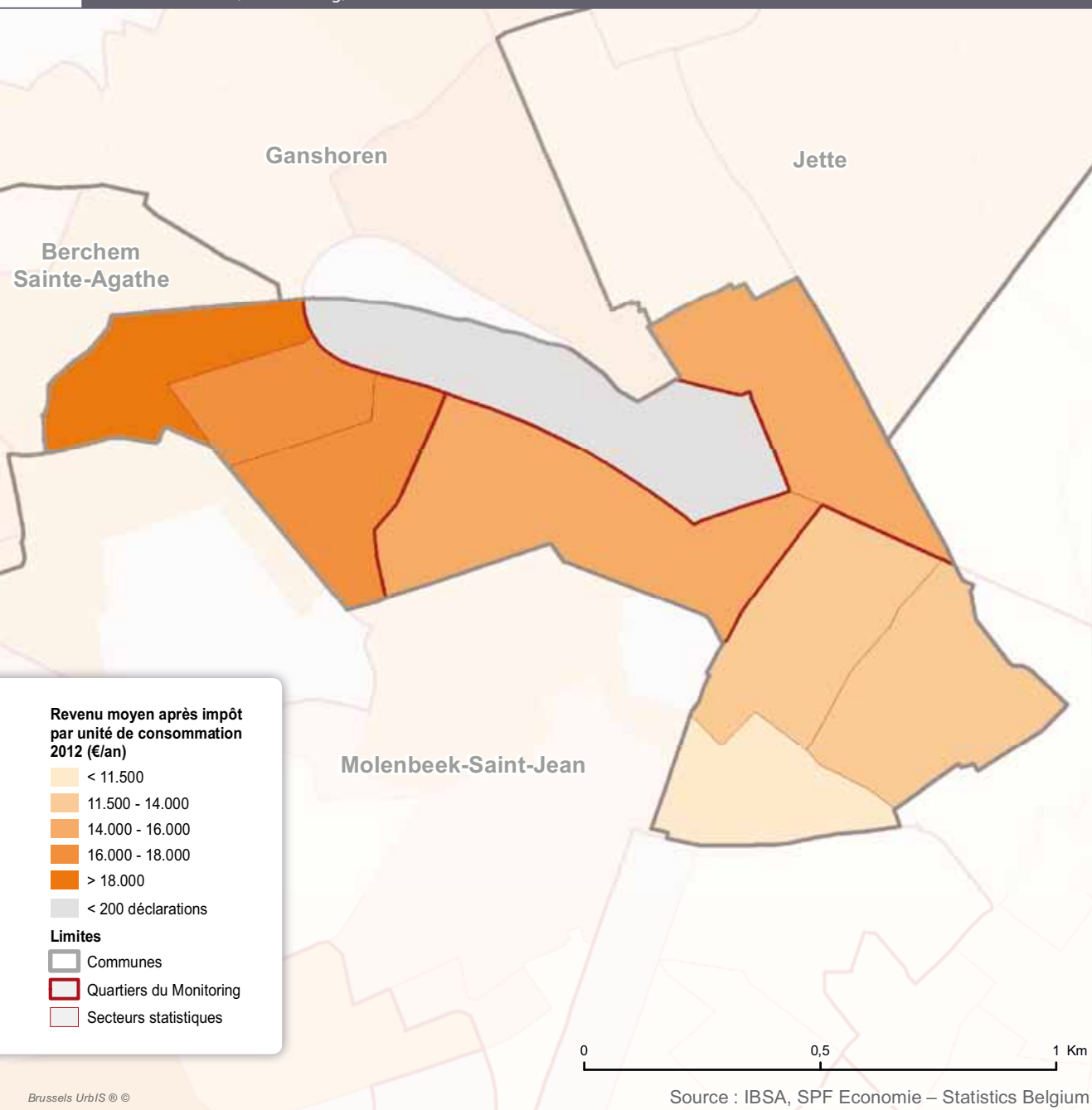
7-1 Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée en euros, revenus 2012



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

12 Il s'agit ici du revenu moyen par unité de consommation modifiée (après impôt), cf. Glossaire.

7-2 Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée par secteur statistique, en euros, Koekelberg, revenus 2012



Le **revenu moyen** est plus bas dans le sud-est de la commune qu'à l'ouest. Le sud-est de la commune fait partie de la **première couronne** et se situe dans le **croissant pauvre** de la Région. Le **secteur statistique** Jacquet affiche le revenu moyen le plus bas (10 065 euros), et le secteur statistique Basilique, le revenu moyen le plus élevé (18 207 euros) **7-2**.

Le degré d'**inégalité** de revenus, mesuré par le **coefficient de Gini**¹³, apparaît moins élevé à Koekelberg qu'en moyenne dans les 19 communes **7-3**.

7-3 Coefficient de Gini, revenus fiscaux 2012

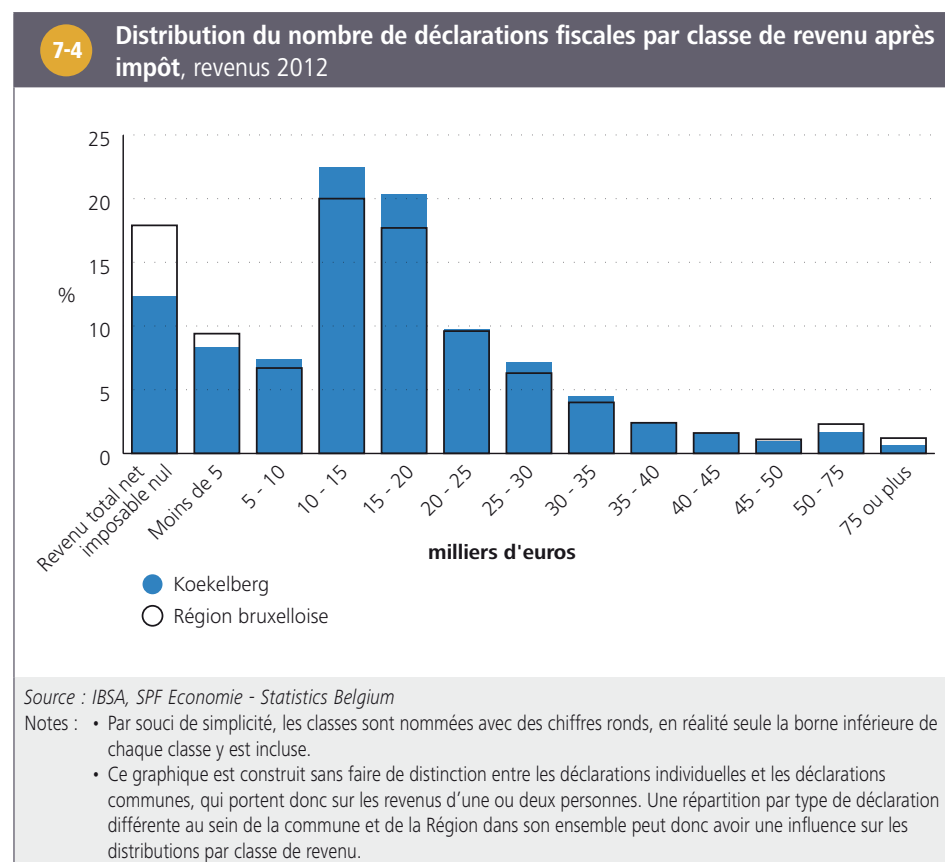
| | Koekelberg | Moyenne des 19 communes |
|--|------------|-------------------------|
| Coefficient de Gini - Revenu total net imposable | 0,42 | 0,46 |
| Coefficient de Gini - Revenu après impôt | 0,35 | 0,39 |

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

¹³ Le **coefficient de Gini** présenté ici est calculé sur base des statistiques fiscales et doit être distingué de celui calculé par Statistics Belgium sur base des données de l'enquête SILC.

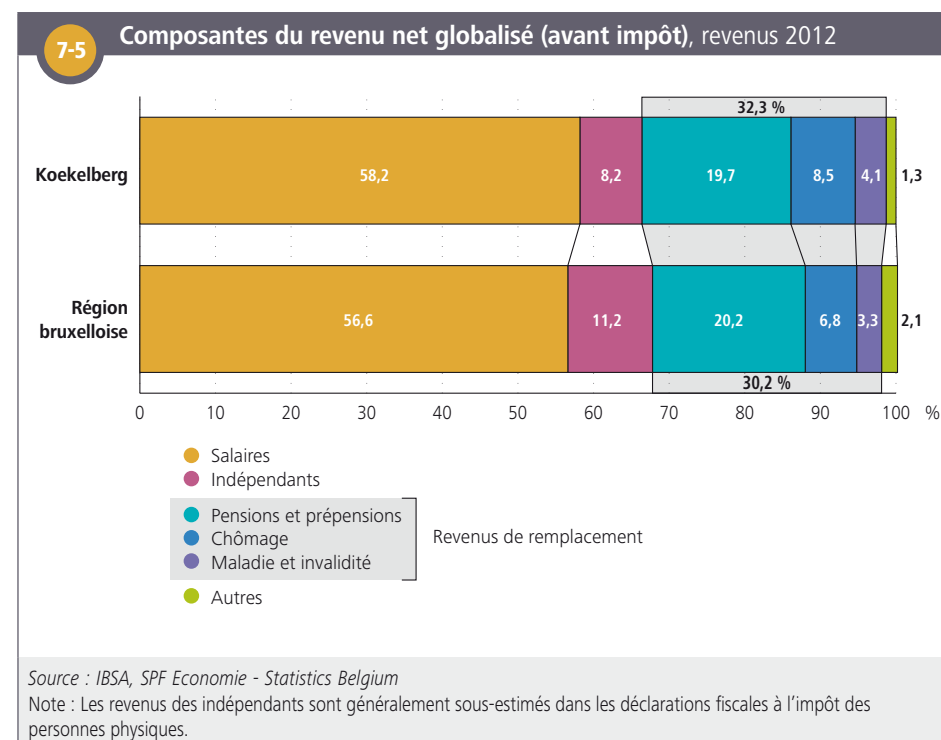
Sur base des **déclarations** fiscales, en comparaison avec la Région, on constate une surreprésentation des classes de revenus compris entre 5 000 et 35 000 euros à Koekelberg, et en particulier, de revenus compris entre 10 000 et 20 000 euros ⁷⁻⁴. Les déclarations de revenus supérieurs à 50 000 euros sont à l'inverse sous-représentées à Koekelberg.

La part des **déclarations** dont le revenu total net imposable est nul est moins importante à Koekelberg qu'en Région bruxelloise. Les déclarations dont le revenu total net imposable est nul concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l'impôt des personnes physiques. Il peut s'agir des bénéficiaires d'allocations sociales non imposables (comme par exemple le **revenu d'intégration sociale**), des fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, de certains indépendants ou de personnes qui ne perçoivent réellement aucun revenu.



Ces catégories de contribuables peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes de revenus très bas (inférieurs à 10 000 euros). Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donnés les biais inhérents à la **statistique fiscale**¹⁴.

L'analyse de la **source des revenus** à Koekelberg indique que les parts des revenus issus des salaires, des allocations de chômage et des indemnités de maladie et d'invalidité sont légèrement plus élevées dans la commune qu'à l'échelle de la Région, à l'inverse des parts des revenus issus des pensions et surtout des indépendants ⁷⁻⁵.



14 Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2016), *La statistique fiscale des revenus, une source de données adéquate pour mesurer le niveau de vie des Bruxellois ?*, Focus n°14, février 2016.

7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu limité**, souvent inférieur au **seuil de risque de pauvreté**¹⁵.

Parmi la population d'âge actif (18-64 ans), 16 % perçoivent une allocation de chômage ou d'insertion, 4 % un **revenu d'intégration sociale** ou **équivalent** ((E)RIS), 4 % une indemnité d'invalidité et 2 % une allocation aux personnes handicapées à Koekelberg. Si l'on recense, en proportion, un peu moins de personnes vivant avec un (E)RIS qu'à l'échelle de la Région, les personnes percevant une allocation de chômage y sont en revanche relativement plus représentées **7-6**.

À Koekelberg, 9 % des jeunes (18-24 ans) ont droit à un (E)RIS (contre 11 % à l'échelle régionale). Dans la commune comme à l'échelle de la Région, cette proportion est deux fois plus élevée qu'au sein de la population d'âge actif. Un jeune sur dix perçoit des allocations de chômage, soit une part plus importante qu'au niveau régional.

Parmi les personnes âgées (65 ans et plus), 12 % perçoivent la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) à Koekelberg, soit un pourcentage légèrement plus élevé qu'au niveau régional (11 %).

7-6

Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, 1^{er} janvier 2014

| | Koekelberg | | Région bruxelloise |
|--|------------|-------|--------------------|
| | Nombre | % | % |
| Population âgée de 18 à 24 ans | 1.721 | 100,0 | 100,0 |
| Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS | 154 | 8,9 | 10,6 |
| Allocation de chômage ou d'insertion ¹ | 173 | 10,1 | 6,9 |
| Population âgée de 18 à 64 ans | 13.049 | 100,0 | 100,0 |
| Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS | 520 | 4,0 | 4,9 |
| Allocation de chômage ou d'insertion ¹ | 2.106 | 16,1 | 12,9 |
| Indemnités d'invalidité ² | 522 | 4,0 | 3,9 |
| Allocations aux personnes handicapées ² | 280 | 2,1 | 1,9 |
| Population âgée de 65 ans et plus | 2.648 | 100,0 | 100,0 |
| Garantie de revenus aux personnes âgées | 316 | 11,9 | 10,7 |
| Allocations aux personnes handicapées ² | 239 | 9,0 | 6,5 |

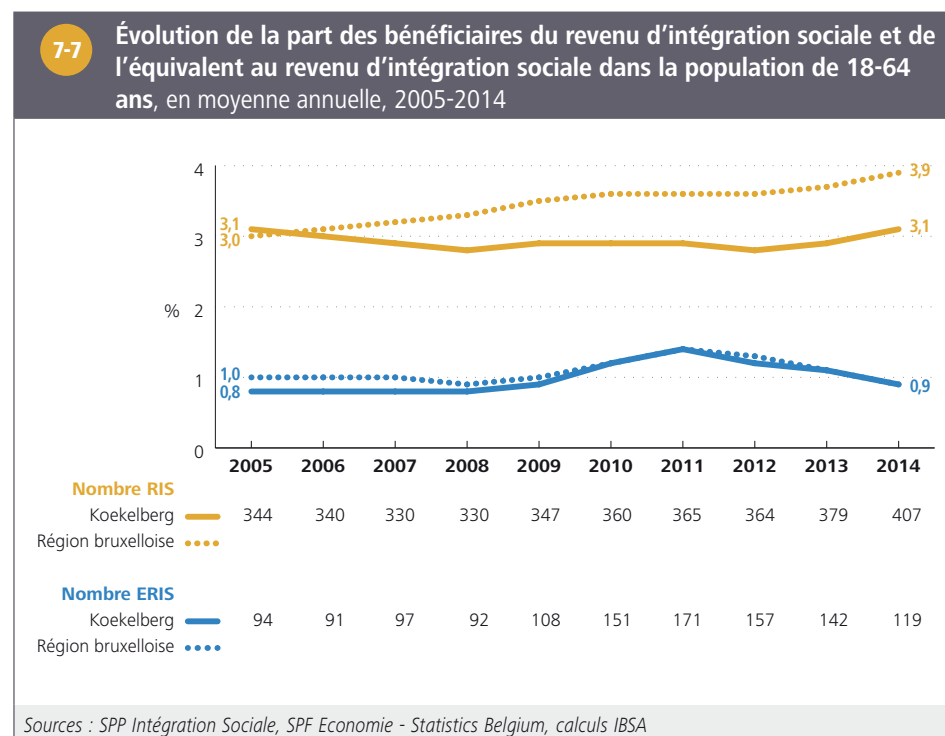
Sources : SPP Intégration Sociale, ONEM, INAMI, SPF Sécurité Sociale, ONP, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Notes : [1] Il s'agit du nombre de paiements des allocations.
[2] Données au 31 décembre 2013

15 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2015). *Baromètre social 2015*. Bruxelles : Commission communautaire commune.

Entre 2005 et 2014, la part des bénéficiaires du **revenu d'intégration sociale** est restée plus ou moins stable à Koekelberg (3 %), alors qu'elle a augmenté à l'échelle régionale.

La part des bénéficiaires de l'**équivalent au revenu d'intégration sociale** est identique à Koekelberg et à l'échelle régionale et a suivi la même évolution entre 2005 et 2014. La baisse enregistrée entre 2012 et 2014 s'explique en grande partie par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration, ayant impliqué sur cette période une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière **7-7**.



7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de **bénéficiaires de l'intervention majorée** (BIM) pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2015, 6 564 personnes ont droit à une intervention majorée à Koekelberg en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit 30 % de la population (contre 26 % à l'échelle de la Région). Ce pourcentage est supérieur à celui de la Région, et ce quelle que soit la tranche d'âge considérée **7-8**.

7-8 Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2015

| Classe d'âge | Koekelberg | | | Région bruxelloise | | | | | |
|-----------------|--------------------------------------|-------|--|--|-------|-------|------|------|------|
| | Nombre de bénéficiaires ¹ | | Pourcentage de bénéficiaires ¹ dans la population | Pourcentage de bénéficiaires ¹ dans la population | | | | | |
| | Homme | Femme | Total | Homme | Femme | Total | | | |
| Moins de 18 ans | 1.123 | 1.048 | 2.171 | 38,5 | 37,8 | 38,1 | 33,5 | 33,2 | 33,3 |
| 18 - 24 ans | 271 | 287 | 558 | 31,5 | 33,5 | 32,5 | 27,2 | 27,8 | 27,5 |
| 25 - 64 ans | 1.327 | 1.575 | 2.902 | 22,8 | 27,9 | 25,3 | 19,2 | 23,0 | 21,1 |
| 65 ans et plus | 319 | 614 | 933 | 30,0 | 38,7 | 35,2 | 26,4 | 32,1 | 29,8 |
| Total | 3.040 | 3.524 | 6.564 | 28,5 | 32,5 | 30,5 | 24,1 | 27,1 | 25,6 |

Sources : BCSS-Datawarehouse Marché du travail & Protection Sociale, IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Note : [1] Titulaires et personnes à charge.

8. FINANCES COMMUNALES

8.1. INDICATEURS CLÉS SUR LES FINANCES COMMUNALES

Le **budget** ordinaire fait référence à l'ensemble des recettes et dépenses qui ont un caractère régulier et habituel. Les recettes et dépenses relatives aux investissements font, quant à elles, partie du budget extraordinaire.

De 2008 à 2012, Koekelberg affiche un budget ordinaire positif, et négatif en 2013. Le résultat cumulé du budget ordinaire est resté positif chaque année, mais il a baissé en fin de période.

En moyenne pour les comptes de 2008-2013, les recettes et dépenses ordinaires **par habitant** à Koekelberg étaient inférieures à celles correspondantes pour les 19 communes bruxelloises considérées ensemble. Les dépenses d'investissements par habitant ont été aussi nettement moins importantes à Koekelberg que dans les 19 communes. Enfin, la **dette** par habitant est également moins élevée à Koekelberg qu'au niveau des 19 communes **8-1**. À noter que le montant de la dette auprès du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales (FRBRTC) apparaît négligeable en proportion de la dette totale de la commune (en 2013, la dette auprès du FRBRTC ne représente que 1 % de la dette totale de Koekelberg, contre 15 % pour les 19 communes).

| 8-1 Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2008-2013 | | |
|---|------------|--------------------------|
| | Koekelberg | 19 communes bruxelloises |
| Recettes ordinaires en euros par habitant | 1.246 | 1.681 |
| Dépenses ordinaires en euros par habitant | 1.213 | 1.696 |
| Dette ¹ en euros par habitant | 751 | 1.333 |
| Dépenses d'investissements en euros par habitant | 93 | 248 |

Sources : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA
 Note : [1] Dette auprès du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales incluse.

Le **ratio de liquidité** indique la capacité de la commune à faire face à ses engagements financiers à court terme. En 2013, ce ratio était supérieur à l'unité à Koekelberg (2,38), c'est-à-dire que la commune a la capacité de rembourser ses dettes de court terme (à un an au plus).

Le **degré d'autonomie financière** de la commune indique que 73 % de ses ressources proviennent de ses capitaux propres, ce qui représente une situation relativement favorable par rapport à la moyenne de cet indicateur pour les 19 communes (62 %).

8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

Les **dotations régionales** constituent la principale source de revenus pour la commune, avec une part deux fois plus importante que dans les 19 communes considérées ensemble (36 % des recettes ordinaires à Koekelberg contre 15 % pour les 19 communes, en moyenne des comptes de 2008-2013). Les dotations sont réparties entre communes selon des critères comme le nombre d'habitants, d'élèves, de chômeurs, de bénéficiaires du RIS ainsi que le rendement du précompte immobilier et de l'impôt des personnes physiques (rôle de compensation)¹⁶.

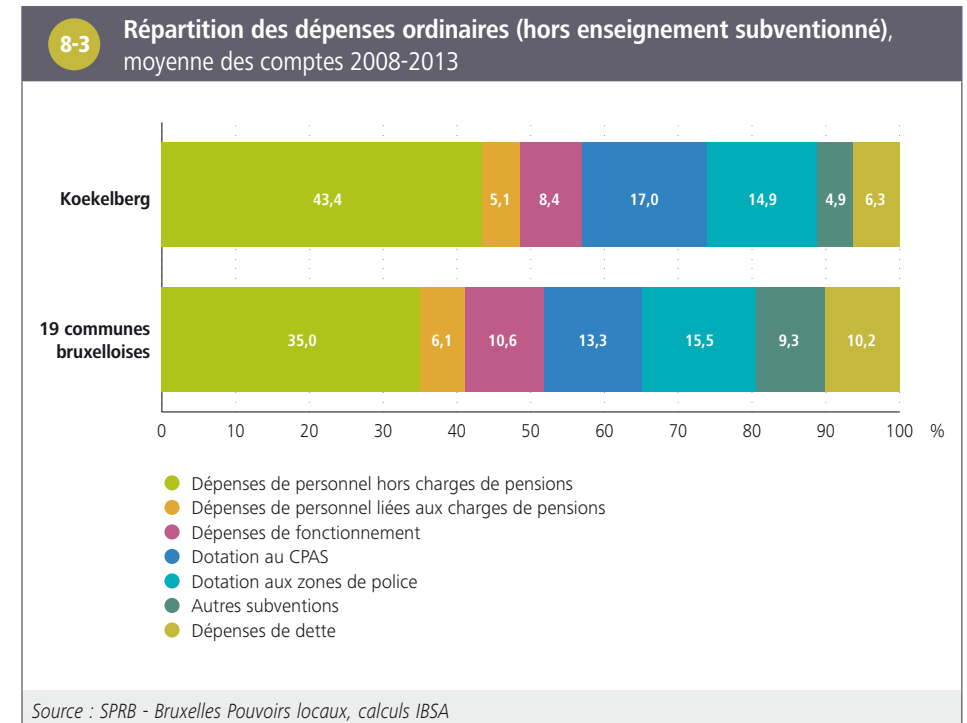
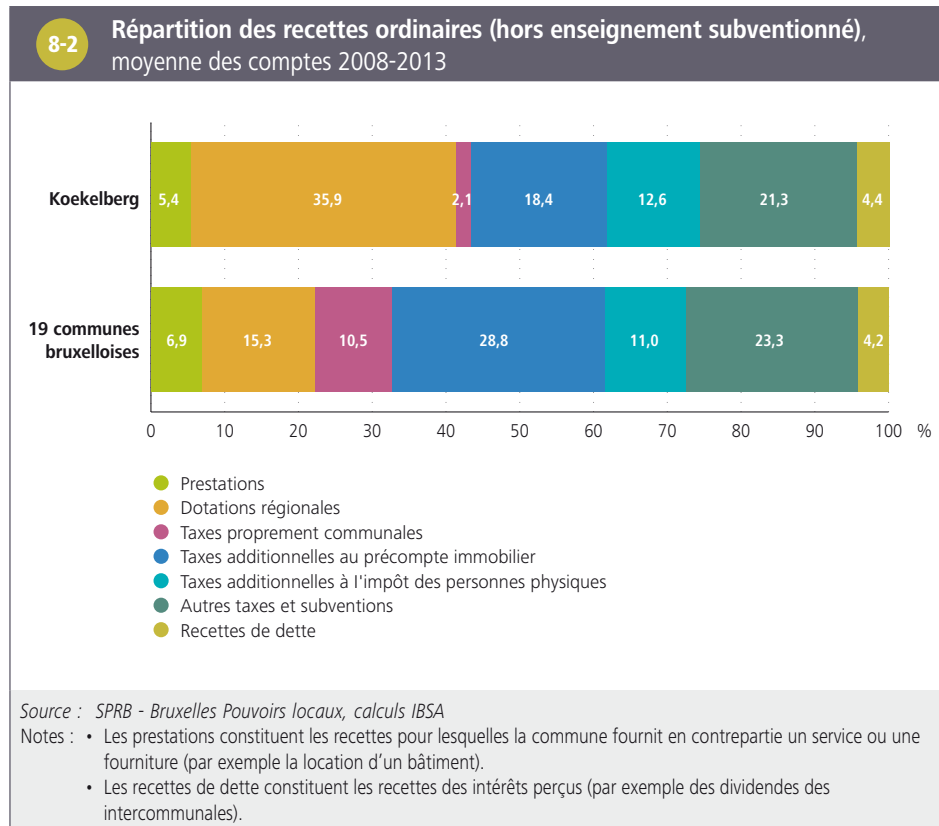
Les additionnels au **précompte immobilier** représentent également une importante source de revenus pour la commune, mais leur part dans les recettes est nettement moins élevée qu'à l'échelle des 19 communes (18 % des recettes à Koekelberg contre 29 % pour les 19 communes). Le rendement par habitant des additionnels au précompte immobilier est également moins élevé à Koekelberg que dans les 19 communes considérées ensemble. Le taux d'additionnels en vigueur dans la commune est resté constant entre 2008 et 2013 et était inférieur à la moyenne des 19 communes¹⁷.

¹⁶ Service public régional de Bruxelles (2015), *Rapport sur l'état des communes bruxelloises 2008-2014*. Bruxelles pouvoirs locaux.

¹⁷ Idem.

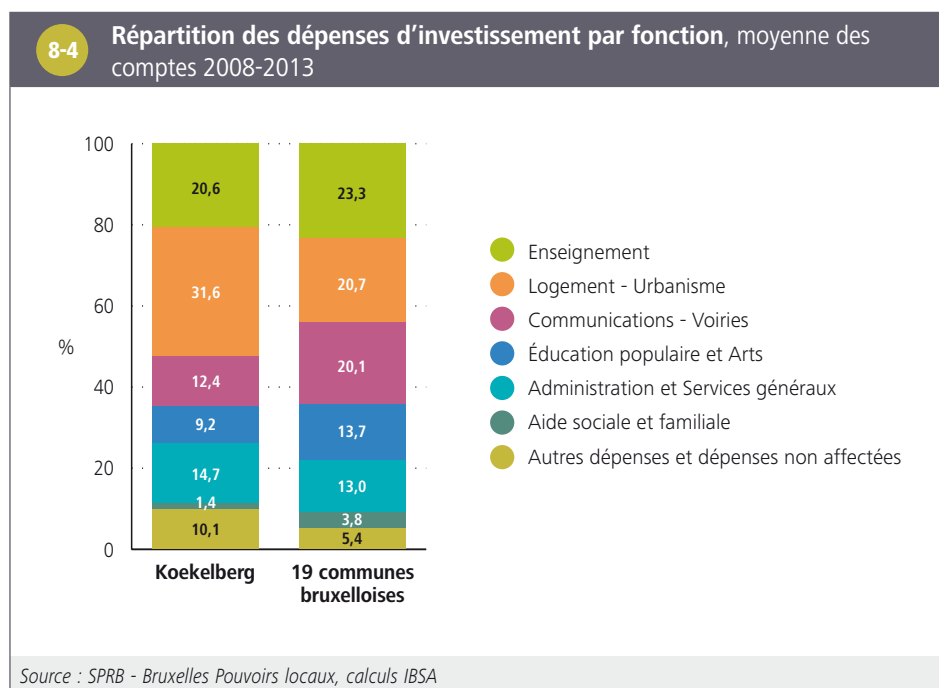
La part des recettes provenant des additionnels à l'**impôt des personnes physiques** est légèrement plus importante à Koekelberg que dans les 19 communes (13 % contre 11 %). Toutefois, le rendement par habitant de ces additionnels est légèrement inférieur à celui des 19 communes considérées ensemble **8-2**.

À l'instar des autres communes, les coûts de personnel (charges de pension comprises) représentent la plus grande part des **dépenses** ordinaires à Koekelberg (48 % contre 41 % pour les 19 communes). Par ailleurs, une part relativement importante des dépenses est consacrée à la dotation au CPAS (17 %, contre 13 % pour les 19 communes considérées ensemble) **8-3**.



8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissements** varient de façon importante d'une année à l'autre. Néanmoins, on constate qu'en moyenne sur la période 2008-2013, la plus grande part des investissements à Koekelberg ont porté sur le domaine du logement et de l'urbanisme (32 % des dépenses contre 21 % pour les 19 communes) et de l'enseignement (21 % contre 23 % pour les 19 communes) ⁸⁻⁴.



9. LOGEMENT

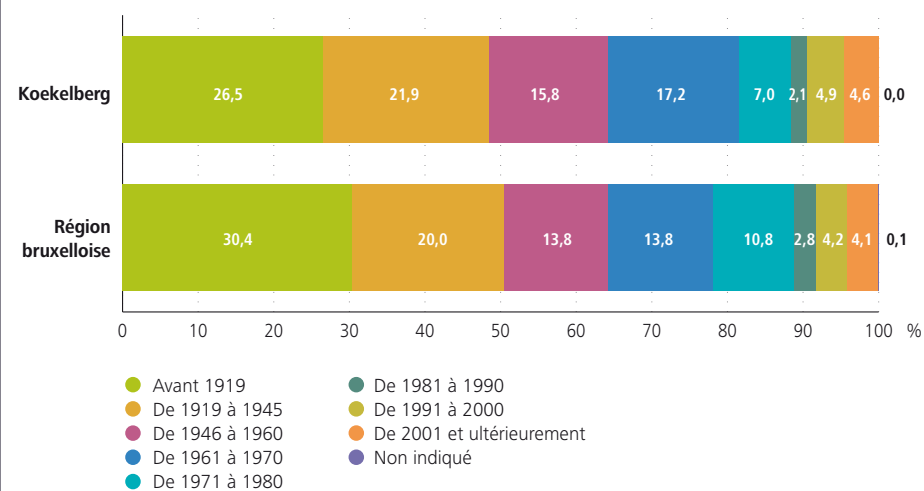
Au 1^{er} janvier 2014, 2 546 bâtiments et 9 626 logements sont recensés à Koekelberg, dont 520 logements sociaux.

9.1. CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

Koekelberg se situe à cheval sur la [première](#) et la [deuxième couronne](#) urbaine. Son parc de logements est donc relativement diversifié en termes d'âge, et la répartition des logements selon la période de construction est proche de celle de la Région. Sur base des données du Censur 2011 concernant les [logements classiques](#), les logements construits avant 1919 (26,5 % du parc immobilier) et ceux construits après 1970 (19 % du parc) sont toutefois, en proportion, légèrement moins représentés qu'au niveau régional (où ils représentent respectivement 30 % et 22 % du parc). La principale période de construction à Koekelberg se situe après la Première Guerre mondiale et avant les années 1970 (55 % des logements, contre 48 % à l'échelle de la Région) **9-1**.

9-1

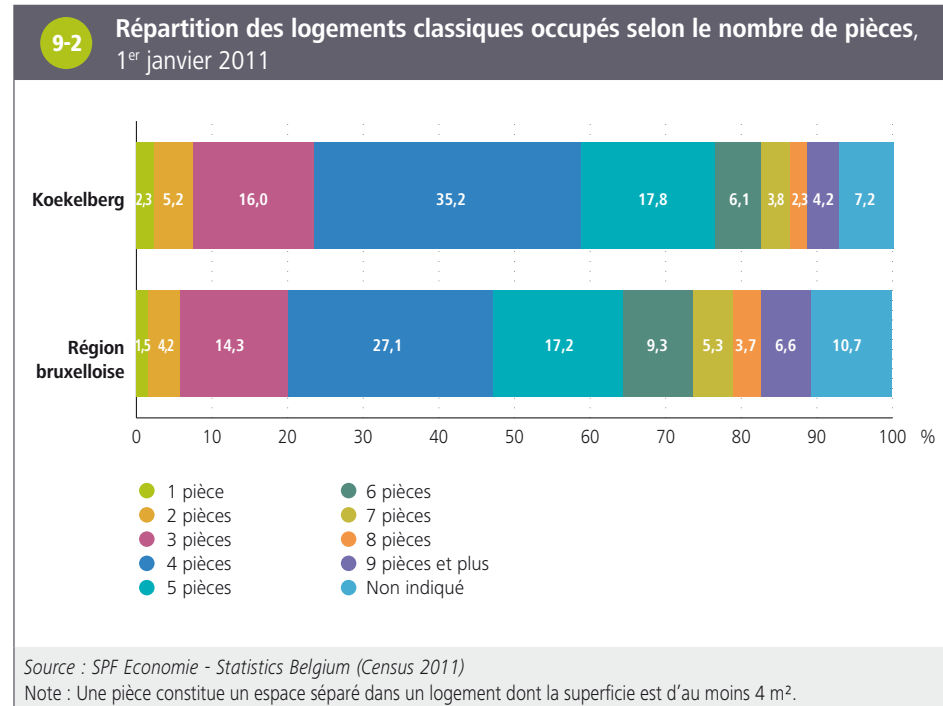
Répartition des logements classiques selon la période de construction, 1^{er} janvier 2011



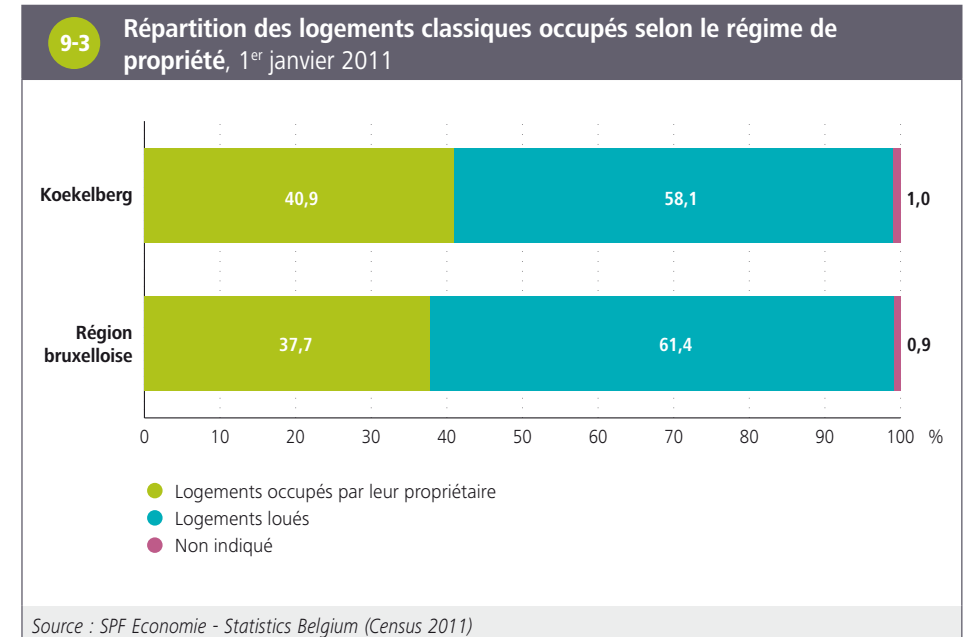
Source : SPF Economie - Statistics Belgium (Census 2011)

Note : L'année de construction est celle où la construction de tout le bâtiment a été terminée. Il ne s'agit donc pas de la dernière rénovation.

Les logements comptant 4 **pièces** sont les plus représentés à Koekelberg, et leur part dans le parc immobilier est plus élevée qu'à l'échelle régionale (35 % à Koekelberg contre 27 % pour la Région). Les logements de petites tailles (moins de 4 pièces) sont eux aussi légèrement surreprésentés dans la commune, à l'inverse des logements de grandes tailles comprenant 6 pièces et plus **9-2**¹⁸.



Toujours sur la base des données du Censur 2011, il apparaît que la part des logements occupés par leur **propriétaire** est légèrement plus élevée à Koekelberg (41 %) qu'à l'échelle de la Région (38 %) **9-3**.



18 Notons que la part des logements pour lesquels le nombre de pièces est «non indiqué» est importante (7 % à Koekelberg et 11 % au niveau de la Région).

9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

Au 31 décembre 2013, la commune de Koekelberg compte 520 logements sociaux, soit 9 de plus qu'en 2005. En proportion du nombre de ménages, le nombre de logements sociaux est un peu plus faible à Koekelberg (6 pour 100 ménages) qu'à l'échelle régionale (7 pour 100) ⁹⁻⁴. Les logements sociaux de Koekelberg sont en grande partie concentrés dans le sud-est de la commune.

Sur base de données datant de 2011, la part de ménages inscrits pour une **demande** de logement social est plus élevée à Koekelberg qu'à l'échelle de la Région (11 % contre 7 %) ¹⁹.

| 9-4 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2013 | | |
|---|------------|--------------------|
| | Koekelberg | Région bruxelloise |
| Nombre de logements sociaux | 520 | 39.393 |
| Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés | 5,8 | 7,3 |

Sources : SLRB, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA

9.3. LOYERS ET PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

De manière générale, les loyers et le prix de l'immobilier sont inférieurs à Koekelberg en comparaison avec la situation à l'échelle régionale. En 2013, le loyer mensuel moyen d'un logement à deux chambres est de 688 euros, contre 732 euros à l'échelle de la Région. Le prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios est de 158 400 euros, contre 224 800 euros au niveau régional. Le prix des maisons est également moins élevé à Koekelberg (272 800 euros) que dans la Région (365 200 euros) ⁹⁻⁵.

| 9-5 Loyers et ventes immobilières | | |
|--|------------|--------------------|
| | Koekelberg | Région bruxelloise |
| Loyer mensuel moyen d'un logement pour 2 chambres en 2013 (euros) | 688 | 732 |
| Prix moyen des ventes de maisons d'habitation ordinaire en 2014 (milliers d'euros) | 272,8 | 365,2 |
| Prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios en 2014 (milliers d'euros) | 158,4 | 224,8 |

Sources : Administration générale de la Documentation patrimoniale, SPF Economie - Statistics Belgium, SLRB

19 Voir Monitoring des Quartiers : www.monitoringdesquartiers.brussels

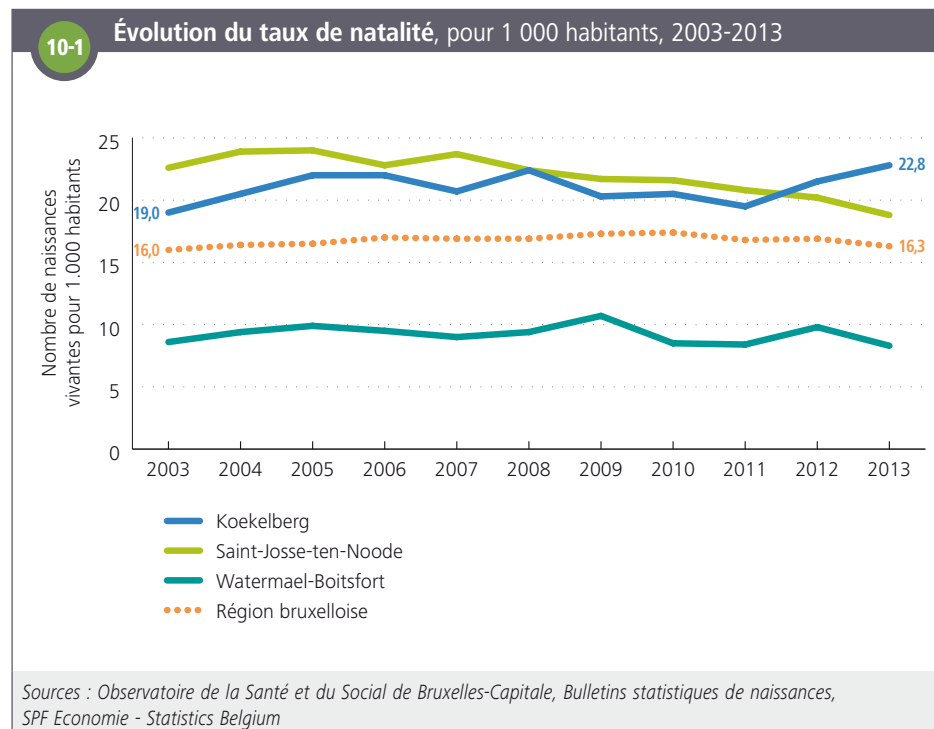
10. SANTÉ

10.1. SANTÉ DES NOUVEAU-NÉS

Natalité

En 2013, 483 **naissances** vivantes ont eu lieu parmi les Koekelbergeois selon les [Bulletins statistiques de naissances](#), soit 13 naissances vivantes de plus que dans les données de [population officielle](#). Cette différence peut être due aux naissances de parents demandeurs d'asile inscrits au Registre d'attente mais également de parents en situation irrégulière ou ayant un statut particulier (personnel diplomatique par exemple), absents des chiffres de population officielle²⁰.

Entre 2003 et 2013, le nombre de naissances et le [taux de natalité](#) ont augmenté à Koekelberg (en partie en raison de l'accroissement du nombre de femmes en âge de procréer). Le taux de natalité à Koekelberg est supérieur à celui de la Région, et l'écart s'est accru ces dernières années **10-1**. L'[indice conjoncturel de fécondité](#) est également plus élevé à Koekelberg (2,2) qu'à l'échelle de la Région (1,9) en 2014²¹.

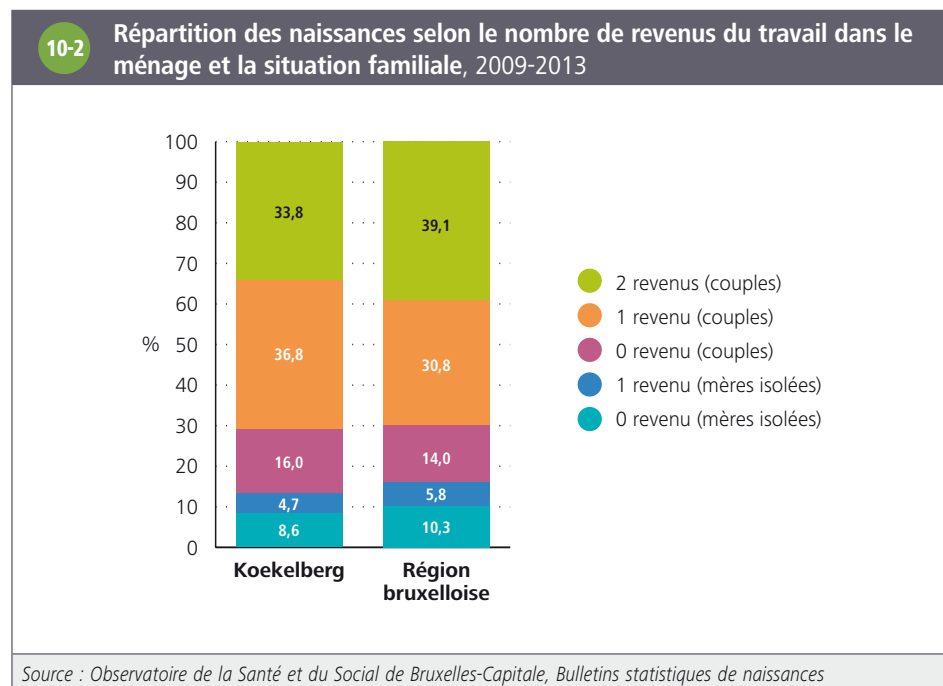


²⁰ Notons par ailleurs que la [population officielle](#), contrairement aux [Bulletins statistiques de naissances](#), comprend les naissances à l'étranger. Pour plus d'informations sur ce thème, voir Hercot et al (2015), *Naître Bruxellois(e)* ; Indicateurs de santé périnatale des Bruxellois(es) 2000-2012. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

²¹ Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium.

Caractéristiques sociodémographiques des naissances et des mères

Sur la période 2009-2013, un quart des enfants sont nés dans un ménage **ne disposant pas de revenu du travail** à Koekelberg (un pourcentage similaire à celui de la Région). En outre, 41,5 % des naissances ont lieu dans un ménage comptant un seul revenu (contre 37 % dans la Région). La proportion d'enfants qui naissent dans une famille monoparentale (mère isolée) est de 13 % à Koekelberg (contre 16 % au niveau de la Région) **10-2**.



À Koekelberg, parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, 46 % ne sont pas de **nationalité** belge (contre 50 % pour la Région) et 78 % ne sont pas nées avec la nationalité belge (contre 74 % pour la Région).

Parmi les femmes qui ont accouché en 2013, les nationalités les plus représentées sont respectivement la nationalité belge (56 % des femmes), marocaine (13 %), roumaine (6,7 %), française (4,6 %) et polonaise (3,8 %). Entre 2003 et 2013, la part des mères de nationalité roumaine a connu la plus forte progression puisqu'elle était pratiquement nulle en 2003.

Santé materno-infantile

Parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, les **naissances multiples** sont proportionnellement plus fréquentes à Koekelberg (5,2 %) qu'en Région bruxelloise (3,8 %). Les autres indicateurs de **santé materno-infantile** à Koekelberg présentés ci-dessous ne diffèrent pas significativement de ceux de la Région bruxelloise **10-3**.

10-3 Indicateurs de santé materno-infantile, 2009-2013

| | Koekelberg | | Région bruxelloise |
|--|------------|------------------------------|------------------------------|
| | Nombre | Pour 100 naissances vivantes | Pour 100 naissances vivantes |
| Naissances multiples | 110 | 5,2 | 3,8 |
| Prématurés (< 37 semaines) | 163 | 7,6 | 7,3 |
| Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel | 182 | 8,5 | 9,9 |
| Mères < 20 ans | 34 | 1,6 | 2,2 |
| Mères ≥ 40 ans | 87 | 4,2 | 4,9 |

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances
 Note : Les **différences statistiquement significatives** par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile

À Koekelberg, les **taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile** ne sont pas significativement différents de ceux observés au niveau régional **10-4**.

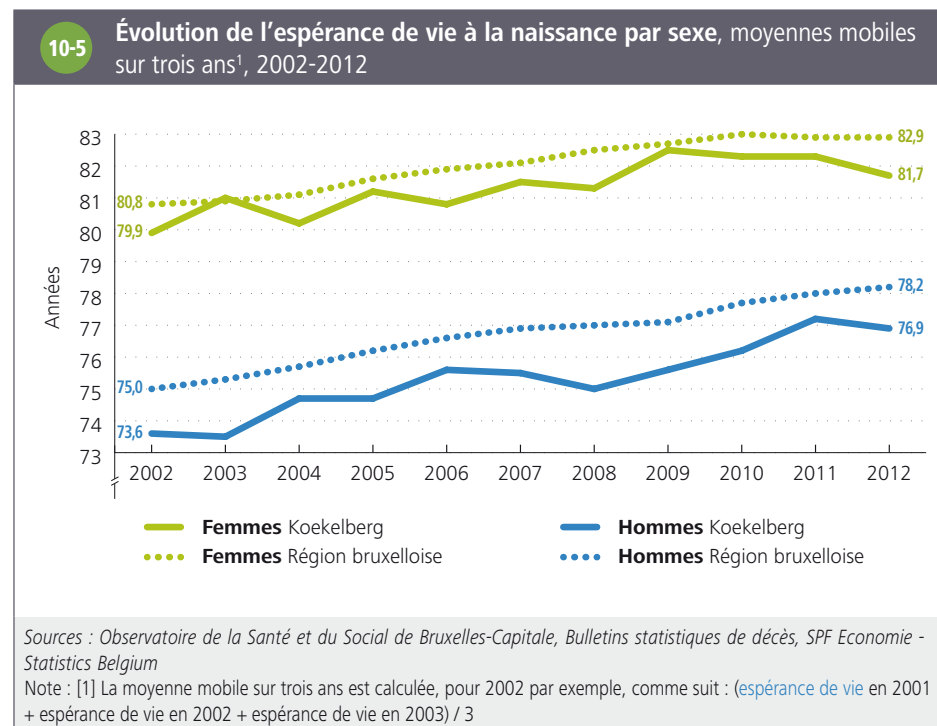
| 10-4 | Taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile, 2009-2013 | | | |
|---------------------------|---|-----------------------|-----------------------|--------------------|
| | | Koekelberg | | Région bruxelloise |
| | Nombre | Pour 1.000 naissances | Pour 1.000 naissances | |
| Mortalité périnatale | 13 | 6,1 | 7,8 | |
| Mortalité infantile | 7 | 3,3 | 3,0 | |
| Mortalité foeto-infantile | 17 | 7,9 | 9,4 | |

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances et de décès
 Note : Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en gras.

10.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Espérance de vie

L'**espérance de vie** de 2012²² à Koekelberg est de 81,7 ans pour les femmes et de 76,9 ans pour les hommes, contre respectivement 82,9 ans et 78,2 ans au niveau de la Région. Sur la période 2002-2012, l'espérance de vie est inférieure à celle de la Région bruxelloise. La différence d'espérance de vie par rapport à la Région est liée à un taux de mortalité plus élevé pour les personnes âgées de la commune par rapport à la Région, en particulier pour les hommes. L'espérance de vie a augmenté de façon plus importante pour les hommes que pour les femmes, aussi bien à Koekelberg qu'en Région bruxelloise **10-5**.



22 L'espérance de vie en 2012 fait référence ici à la moyenne mobile de l'espérance de vie sur trois ans ((espérance de vie en 2011 + espérance de vie en 2012 + espérance de vie en 2013) / 3)

Mortalité prématurée (avant 75 ans)

À Koekelberg, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) est de 388 pour 100 000 hommes et de 238 pour 100 000 femmes ¹⁰⁻⁶. Après standardisation pour l'âge, le taux des hommes à Koekelberg est significativement plus élevé que celui de la Région bruxelloise (+17 %).

10-6

Taux brut de mortalité prématurée (< 75 ans) par principales causes de décès prématurés, par sexe, Koekelberg et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2013

| | Hommes | | | Femmes | | |
|-------------------------------------|-----------------|-----------------------------------|--|-----------------|-----------------------------------|--|
| | Nombre de décès | Taux brut de mortalité (/100.000) | Différence de mortalité par rapport à la Région ¹ | Nombre de décès | Taux brut de mortalité (/100.000) | Différence de mortalité par rapport à la Région ¹ |
| Toutes causes de décès | 185 | 388,4 | +17 % | 113 | 237,7 | +10 % |
| Tumeurs | 60 | 126,0 | +10 % | 55 | 115,7 | +30 % |
| Maladies de l'appareil circulatoire | 32 | 67,2 | +4 % | 15 | - | - |
| Maladies de l'appareil respiratoire | 20 | 42,0 | +69 % | 8 | - | - |
| Causes externes | 28 | 58,8 | +27 % | 10 | - | - |

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès, SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : [1] Différence de mortalité = (Ratio Standardisé de Mortalité - 1) x 100

- Seules les causes de décès comptabilisant au moins 20 cas pour l'un des deux sexes sont reprises dans ce tableau. Si le nombre de cas est inférieur à 20, le taux brut de mortalité et la différence de mortalité par rapport à la Région ne sont pas présentés et la case est laissée vide.
- Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Cancers : incidence et programmes de dépistage

Les cancers du poumon, du côlon, du sein (chez la femme) et de la prostate (chez l'homme) sont les principaux cancers en Région bruxelloise.

À Koekelberg, au cours de la période 2009-2012, l'**incidence** standardisée de ces cancers n'est pas significativement différente de celle de la Région **10-7**.

Il existe des recommandations internationales concernant le **dépistage** systématique organisé pour le cancer du côlon et, chez la femme, le cancer du sein et du col de l'utérus.

À Koekelberg, la couverture totale du dépistage du cancer du sein est similaire à celle de la Région. En revanche, la proportion de femmes ayant bénéficié d'une mammographie dans le cadre spécifique du programme organisé et gratuit (appelé 'mammothest') est un peu plus élevée qu'au niveau régional²³ **10-8**. La couverture totale est cependant inférieure à la recommandation européenne de 70 % de participation.

En ce qui concerne le dépistage du cancer du col de l'utérus, le pourcentage de femmes entre 25 et 64 ans ayant effectué un frottis durant la période 2010-2012 à Koekelberg (52 %) est similaire à celui de la Région bruxelloise (53 %)²⁴.

10-7

Taux brut d'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate et du sein, Koekelberg et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2012

| | Nombre de cancers | Taux brut d'incidence (/100.000) | Différence d'incidence par rapport à la Région ¹ |
|-----------------|-------------------|----------------------------------|---|
| Hommes | | | |
| Côlon | 28 | 71,5 | +22 % |
| Prostate | 28 | 71,5 | -29 % |
| Poumon-bronches | 27 | 68,9 | -2 % |
| Femmes | | | |
| Sein | 57 | 139,2 | -9 % |
| Côlon | 23 | 56,2 | +8 % |
| Poumon-bronches | 21 | 51,3 | +47 % |

Sources : Fondation Registre du Cancer et SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : [1] Différence d'incidence = (Ratio Standardisé d'Incidence - 1) x 100

Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

10-8

Taux de couverture du dépistage organisé et total du cancer du sein parmi les femmes de 50 à 69 ans, 2011-2012

| | Koekelberg | Région bruxelloise |
|-------------------------------|------------|--------------------|
| Mammothest | 12,0 % | 9,9 % |
| Mammographie et/ou mammothest | 51,6 % | 52,9 % |

Sources : Agence InterMutualiste, Brumammo, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

23 Pour plus d'informations sur ce thème, voir Yannart et al (2015), *Quatrième rapport d'évaluation du programme de dépistage organisé du cancer du sein en Région bruxelloise (2009-2013)*, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

24 Agence InterMutualiste, Atlas. www.aim-ima.be

GLOSSAIRE

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : afin d'améliorer l'accès financier des personnes ayant un faible revenu aux soins de santé, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

Bulletins statistiques de naissances et de décès : les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et de décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune. Le nombre de naissances et de décès comptabilisé via les bulletins est en général supérieur au nombre de naissances et de décès via le Registre national. Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Coefficient de Gini : le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

Coefficient de séniorité : le coefficient de séniorité représente la part des personnes les plus âgées (80 ans et plus) parmi les personnes âgées (65 ans et plus). Ce coefficient mesure le vieillissement des personnes âgées.

Coefficient de vieillissement : le coefficient de vieillissement représente la part des personnes âgées (65 ans et plus) par rapport à celle des plus jeunes (moins de 18 ans) dans la population. Il est utilisé pour mesurer le vieillissement de la population.

Croissant pauvre : zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les quartiers en [première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

Degré d'autonomie financière : part en pourcentage des fonds propres de la commune (à l'exception des provisions pour risques et charges) dans le total de son passif.

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

Deuxième couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la [première couronne](#) et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

Différence statistiquement significative : lorsqu'une différence entre deux chiffres est dite statistiquement significative, cela signifie que la probabilité que cette différence corresponde à une différence réelle est très élevée et que le risque qu'elle soit le résultat du hasard est très faible.

Entreprises assujetties à la TVA : les statistiques sur les entreprises assujetties à la TVA sont établies par la Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Economie. Elles ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises. Cela signifie que si une entreprise possède plusieurs sièges d'exploitation, répartis entre une ou plusieurs communes, ces statistiques n'en tiennent pas compte et considèrent ceux-ci comme une seule entreprise, située dans la commune où est établi le siège social.

Le taux de cessation d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre d'entreprises actives cette année. Le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises qui n'étaient plus présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles l'étaient au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise qui quitte une commune pour s'installer ailleurs sans modifier son statut dans le registre des assujettis à la TVA ne sera pas comptabilisée dans le nombre de cessations.

Le taux de création d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre de ces entreprises actives cette année. Le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles ne l'étaient pas au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise s'installant sur le territoire d'une commune alors qu'elle était déjà inscrite comme active dans le registre des assujettis à la TVA auparavant ne sera pas considérée comme une création. Il faut noter que le taux de création d'entreprises pour l'année 2014 est exceptionnellement élevé. Cela s'explique par un changement de législation qui soumet depuis janvier 2014 les prestations des avocats à la TVA. Ces derniers ont dès lors dû procéder à leur assujettissement dans les premiers mois de cette année. Ces assujettissements destinés à se conformer aux nouvelles règles ne correspondent pas à des créations d'entreprises en tant que telles puisque dans la plupart des cas l'entreprise exerçait déjà ses activités auparavant.

Le taux de faillite d'entreprises se calcule en divisant le nombre de faillites d'entreprises d'une année par le nombre moyen d'entreprises assujetties à la TVA actives cette année. Le nombre de faillites est établi en combinant des informations issues du répertoire d'entreprises de Statistics Belgium à celles provenant des déclarations des tribunaux de commerce. On notera que l'année 2013 a été particulière pour la Région de Bruxelles-Capitale sur le plan des faillites avec un nombre très élevé de celles-ci. Cela est notamment dû à la grande « opération de nettoyage » menée par les tribunaux

de commerce bruxellois au cours de cette année et ciblant des entreprises à la santé économique jugée douteuse.

Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au revenu d'intégration sociale car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit essentiellement de candidats-réfugiés et d'étrangers qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrits au Registre national. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Emploi intérieur : l'emploi intérieur correspond aux emplois des personnes travaillant sur un territoire, quel que soit le lieu de résidence des travailleurs.

Espérance de vie : l'espérance de vie étudiée ici concerne l'espérance de vie à la naissance. Celle-ci traduit l'âge moyen attendu du décès d'une personne si elle était exposée à chaque âge de sa vie au risque de décès pour chaque tranche d'âge observé dans une population au cours d'une période déterminée. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

Indice conjoncturel de fécondité : nombre d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie féconde si elle connaissait à chaque âge la fécondité observée au cours de l'année considérée. Il se calcule en additionnant les taux de fécondité par âge.

Logements classiques : les logements classiques sont des ensembles distincts (entourés de murs et couverts d'un toit) et indépendants (avec une entrée directe sur la rue ou un escalier, un couloir), qui sont conçus pour servir d'habitation permanente.

Maillage vert et bleu : programme environnemental en Région Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Migration circulaire : désigne le mouvement d'individus partageant leur espace de vie entre deux pays, offrant fréquemment la possibilité de garder contact avec la famille restée au pays d'origine, tout en préservant un emploi à l'étranger.

Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel : le poids de naissance est fortement lié à l'âge gestationnel. Certains facteurs peuvent entraîner un poids de naissance plus faible à âge gestationnel égal tels que le tabagisme, l'alcool, les pathologies du placenta, etc. Les fœtus qui ont un poids faible par rapport à la moyenne des fœtus nés avec la même durée de gestation ont plus souvent des problèmes de santé périnatale et un risque plus important de mortalité. Le poids faible pour l'âge gestationnel correspond aux naissances vivantes avec un poids inférieur au percentile 10 des naissances pour la même durée de gestation (gestations de 24 à 41 semaines incluses), durant la période analysée (ici 2009-2013).

Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Population active : la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage (**demandeurs d'emploi inoccupés**).

Population officielle : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

Première couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930.

Quartiers : les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de **secteurs statistiques** spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : www.monitoringdesquartiers.brussels

Rapport de masculinité : il s'agit du rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes. Ce rapport permet d'analyser la répartition par sexe de la population.

Ratio de dépendance : le ratio de dépendance s'obtient en divisant la population se trouvant dans les tranches d'âge les plus dépendantes (soit les moins de 18 ans et les 65 ans et plus) par la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (18-64 ans).

Ratio de liquidité : rapport en pourcentage des créances à un an ou plus et des comptes financiers sur les dettes à un an au plus de la commune.

Ratio Standardisé d'Incidence : nombre total de cas d'une maladie donnée observés dans la commune divisé par le nombre total de cas « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux d'incidence par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Ratio Standardisé de Mortalité : nombre total de décès observés dans la commune divisé par le nombre total de décès « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux de mortalité par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Revenu d'intégration sociale (RIS) : le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Revenu moyen par unité de consommation modifiée (UCM) : cet indicateur permet d'approcher le niveau de vie moyen au sein d'une population en tenant compte de la structure de cette population, aussi bien en termes d'âge que de composition des ménages. Pour obtenir le revenu moyen par UCM d'un territoire donné comme la commune, le revenu (ici, après impôt) des résidents de la commune est divisé par le nombre d'UCM de la commune (il n'est pas tenu compte des déclarations dont le revenu total net imposable est nul). Pour calculer le nombre d'UCM d'une commune, on utilise une échelle d'équivalence permettant de convertir le nombre de personnes dans un ménage en « équivalent adulte » : un coefficient de 1 est attribué au premier adulte, de 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. La population a donc été convertie ici en UCM afin de tenir compte de la structure des ménages, celle-ci ayant une influence sur la structure des dépenses. Pour des raisons de comparabilité, chaque personne faisant partie d'un ménage collectif a dû être considérée dans le calcul comme le chef de ménage d'un ménage privé.

Secteurs statistiques : les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par la Direction générale de la Statistique, sur base des caractéristiques structurelles de celui-ci identifiées au travers des recensements de la population (dernières retouches principales effectuées en 2001).

Statistiques fiscales : ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux ([revenu d'intégration sociale](#), [équivalent au revenu d'intégration](#) et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc pas repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

Seuil de risque de pauvreté : à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2014 (revenus de 2013), ce seuil est de 1 085 euros par mois pour une personne isolée, 1 736 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 279 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

Taux d'activité : pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de chômage : pourcentage de la population au chômage ([demandeurs d'emploi inoccupés](#)) dans la [population active](#).

Taux d'emploi : pourcentage de la [population active](#) occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de fécondité : rapport des naissances vivantes des femmes d'un âge donné sur l'effectif des femmes de cet âge. L'âge pris en considération est l'âge révolu, c'est-à-dire l'âge atteint au dernier anniversaire.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

Taux de mortalité foeto-infantile : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus), pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Taux de mortalité infantile : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 naissances vivantes.

Taux de mortalité périnatale : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès au cours de la première semaine de vie (0 à 6 jours révolus) d'enfants nés vivants, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Unités locales d'établissement : sièges d'exploitation des entreprises dans la commune où ils se situent réellement, pour peu qu'ils présentent au minimum un salarié déclaré à l'ONSS.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

| | | | |
|-----------------|---|-------------|--|
| Actiris | Office Régional Bruxellois de l'Emploi | ONEM | Office National de l'Emploi |
| BCSS | Banque Carrefour de la Sécurité Sociale | ONP | Office national des Pensions |
| BIM | Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé | ONSS | Office national de sécurité sociale |
| Brumammo | Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein | PRAS | Plan Régional d'Affectation du Sol |
| CITYDEV | Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale | PRDD | Plan régional de Développement durable |
| COCOM | Commission Communautaire Commune | RER | Réseau Express Régional |
| CPAS | Centre public d'action sociale | RIS | Revenu d'intégration sociale |
| DEI | Demandeurs d'emploi inoccupés | SLRB | Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale |
| ERIS | Équivalent au revenu d'intégration sociale | SPF | Service public fédéral |
| EU-SILC | European Union – Statistics on Income and Living Conditions | SPP | Service public fédéral de programmation |
| FRBRTC | Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales | SPRB | Service public régional de Bruxelles |
| GRAPA | Garantie de revenu aux personnes âgées | TVA | Taxe sur la valeur ajoutée |
| HUB | Hogeschool-Universiteit Brussel | UE | Union Européenne |
| IBSA | Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse | UZ | Universitair Ziekenhuis |
| INAMI | Institut national d'assurance maladie-invalidité | WSE | Steunpunt Werk en Sociale Economie |
| IPP | Impôt des personnes physiques | | |
| MENA | Mineur étranger non accompagné | | |
| OCDE | Organisation de Coopération et de Développement Économiques | | |
| OKAN | Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers | | |
| ONE | Office de la Naissance et de l'Enfance | | |

POUR EN SAVOIR PLUS

PLUS D'INDICATEURS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :
www.monitoringdesquartiers.brussels

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :
www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :
www.observatbru.be

OUVRAGES

Corijn, E. & van de Ven, J., 2013, *The Brussels Reader. A small world city to become the capital of Europe*. Bruxelles, VUBPRESS.

Dessouroux, C., 2008, *Espaces partagés, espaces disputés. Bruxelles, une capitale et ses habitants*. Bruxelles, Université libre de Bruxelles (CIRHIBRU) & Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

Jaumain, S. (Dir.), 2009, *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire & Patrimoine des communes de Belgique*. Bruxelles, Racine.

Vandermotten, C., 2014, *Bruxelles, une lecture de la ville. De l'Europe des marchands à la capitale de l'Europe*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

Van Hamme, G. (Dir.), Grippa, T., Marissal, P., May, X., Wertz, I. & Loopmans, M. (2015). *Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*. ULB – IGEAT. KULeuven – Department of Earth and Environmental Sciences. SPP Intégration Sociale, Bruxelles. http://forms.mi-is.be/Atlas_FR.pdf



Zoom sur les communes : Koekelberg

La publication « Zoom sur les communes » de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

www.ibsa.brussels
www.observatbru.be